L'info chez soi

Le bulletin communal de Sept-Saulx

Numéro

82

Octobre 2016

Sommaire

- **Le mot du Maire** Page 3
- **Cela c'est passé à Sept-Saulx** Page 4 à 6
- **La vie des associations** Page 7 à 8
- **On vous informe** Page 9 à 14
- **On vous rappelle** Page 15 à 16
- **Déchèterie** Page 17 à 18
- **Compte-rendu du Conseil d'école** Page 19 à 28
- **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal** Page 29 à 52
- **Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims** Page 53 à 75

Mairie de SEPT-SAULX

Téléphone : 03.26.03.90.93

Télécopie : 03.26.03.24.35

@ : mairie.septsaulx@wanadoo.fr

Ouverture de la Mairie au public :

MARDI
de 9h00 à 11h00 et de 18h00 à 19h00

JEUDI
de 9h00 à 11h00 et de 18h00 à 19h00

VENDREDI
de 9h00 à 11h00

En dehors de ces horaires l'accès à la Mairie n'est pas autorisé.

LA POSTE

L' AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture :

LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI
de 13h45 à 17h30

Fermée MERCREDI, SAMEDI et DIMANCHE

L'info chez soi est conçu par la commune de SEPT-SAULX via la commission de communication et est édité par la Mairie.

L'info chez soi
Mairie - 51400 SEPT-SAULX

Contact :
LA COMMISSION DE COMMUNICATION
septsaulx@gmail.com

Le Mot du Maire

Le 1er janvier 2017 nous intègrerons la Communauté Urbaine de Reims. Depuis une année nous travaillons sur le transfert des compétences autres que celles déjà gérées par la Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims (voirie, éclairage public, eau et pompiers).

Nous procèderons à 2 relevés par an des compteurs d'eau en janvier et en juillet. Par contre pour 2017, il n'y aura que celui de juillet car nous avons procédé au relevé courant octobre. Nous mettrons nos employés à la disposition de la Communauté Urbaine.

Sur recommandation du conseil départemental nous avons effectué des travaux de mise aux normes des bateaux et profité pour faire les trottoirs rue St. Basle compte tenu du nombre important de bateaux et qu'il s'agit d'un cheminement vers les locaux du service public (mairie, poste). Les ilots rue de la Libération permettront, je l'espère, un ralentissement et éviteront la détérioration de la signalétique directionnelle.

D'ici à la fin de l'année, nous avons prévu de remplacer l'ensemble des luminaires de la rue du Général de Gaulle. Seules des crosses du modèle semblable à nos candélabres seront installées, je l'espère, d'ici la fin de l'année. Aucun enfouissement n'est prévu. Les lampes ne se fabriquent plus et l'éclairement est réellement inefficace.
Nous remplacerons aussi les candélabres de la rue des Alouettes car les éclairages boules ne sont plus aux normes.

Nous avons prévu d'effectuer des travaux dans la salle polyvalente :

- Remplacement des huisseries et des châssis de désenfumage
- Travaux de revêtement de sol.

Il y a malheureusement une recrudescence de cambriolages dans le secteur. Soyez vigilants et observateurs, mais surtout n'hésitez pas à transmettre toute information aux voisins référents, dont voici la liste :
Daniel ANTOINE, Christian BERTRAND, Claude CATANT, Aurélie DECARRIER,
Francis DESJARDINS, Didier GRIFFON et Michel HUICHARD.

Cette année nous avons à déplorer 3 dépôts de plainte pour la commune : 2 au terrain de foot, 1 à la salle polyvalente et 1 pour la CCVCMR (cantine).

La rentrée scolaire s'est bien passée, la cantine a pu être opérationnelle dès la rentrée. Il ne reste que l'accessibilité à finir ; ces travaux sont la priorité de la CCVCMR et seront lancés dès réception du rapport de la SOCOTEC.

Vous pouvez accéder à l'ensemble des bibliothèques de la CCVCMR. L'inscription est gratuite et très prochainement vous pourrez procéder à la réservation d'œuvres via internet. Elles seront toutes équipées du logiciel Orphée Web et des navettes vont être mises en place.

Je vous serais reconnaissante d'éviter de déposer vos déchets et surtout les déchets verts sur le domaine public y compris dans la pinède à proximité de la zone d'activités.

J'en profite d'ores et déjà pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et confirme la reconduction de colis de Noël pour les habitants de Sept-Saulx de plus de 70 ans et inscrits sur les listes électorales

Cela s'est passé à Sept-Saulx …

La commission d'embellissement communique

➢ *Journée de citoyenneté du samedi 2 avril 2016*

Merci

-A Laurence et Pierre CUASANTE pour le petit déjeuner offert aux participants,

- Et aux bénévoles ayant répondus présents pour ce nettoyage de printemps.

Rendez-vous l'année prochaine pour poursuivre cette belle action !

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite…

➢*Journées des plantations communales du printemps*

Sous le soleil et sous la pluie…

***Merci** à l'association 'Le Myosotis' et aux bénévoles pour leur action d'embellissement de la commune (préparation, plantation et entretien).*

Quelques réalisations

Cela s'est passé à Sept-Saulx suite…

Cérémonie du 08 mai 2016

Les élus, les anciens combattants et des habitants du village se sont rassemblés place Pierre Lefèvre pour participer à la commémoration de la victoire de la seconde guerre mondiale.

Ils se sont rendus au monument aux morts où le message de l'union fédérale des anciens combattants a été lu par Bernard JOLLY, Président des anciens combattants du village et la lettre du secrétaire d'état chargé des anciens combattants et de la mémoire a été lue par Mme le Maire.

Une gerbe a été déposée en hommage aux victimes des guerres, suivi d'une minute de silence.

En hommage à l'équipage de l'avion allié, abattu sur le territoire de la commune le 15 avril 1943, une gerbe de fleurs a été déposée sur la tombe des 6 aviateurs, suivi d'une minute de silence.

Cette commémoration s'est terminée par le verre de l'amitié offert par la municipalité à la salle polyvalente.

La vie des associations …

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

SEPT-SAULX

Les Sapeurs-Pompiers vous informent

Les Sapeurs-Pompiers vous informent

Nous profitons de ce numéro pour vous prévenir que nous passerons prochainement chez vous, afin de vous distribuer les calendriers de la nouvelle année qui se profile. Nous vous remercions d'avance pour le chaleureux accueil que nous recevrons.

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi

Pourquoi pas vous, nous recherchons des personnes voulant intégrer le corps des pompiers de Sept-Saulx.

N'hésitez pas à contacter la mairie ou vos pompiers pour avoir plus d'informations.

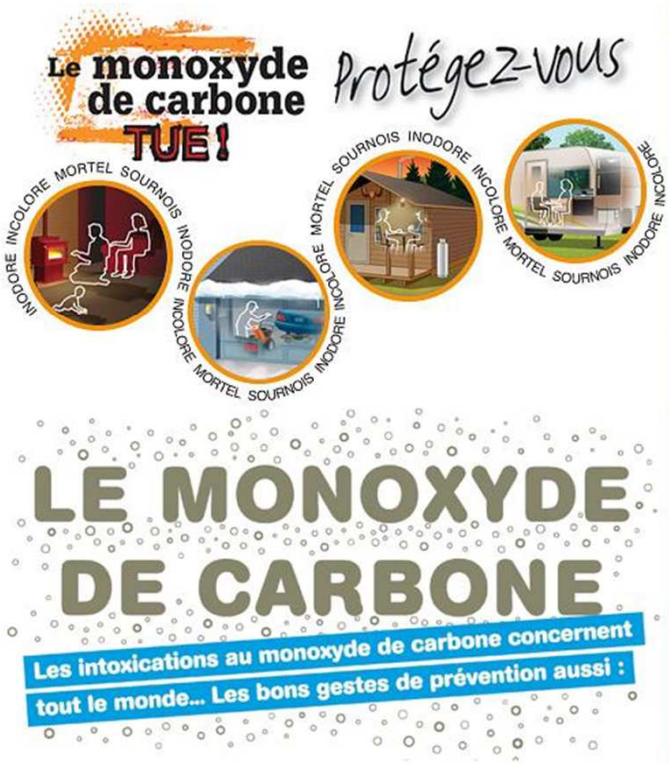

@relation-Territoriale

La vie des associations suite…

Association 'Le Myosotis'

Vous avez été nombreux à nous rendre visite sur le stand pour acheter des plantes ou participer au jeu.
Nous sommes touchés par votre soutien de notre action d'embellissement de la commune.
Merci.

Le potiron pesait 7,890kg.
Bravo au joueur de Saint Etienne sur Suippe qui a donné l'estimation la plus proche sans dépasser le poids réel.
Il a gagné un vol en montgolfière et le potiron.

Le gagnant en compagnie du président de l'association

Merci *à nos sponsors pour leur générosité. Ils nous ont permis de récompenser 60 joueurs : les 30 plus proches du poids réel et 30 par tirage au sort.*

On vous informe …

REIMSMETROPOLE

Loi transition énergétique pour la croissance verte adoptée le 22/07/2015
Article 68 : Loi Labbé

FREDONCA

Une loi pour fixer les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français
L'article 68 encadre l'usage des produits phytosanitaires

Organismes publics : l'important à retenir

Interdiction pour une personne publique d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des voiries, des promenades et des forêts à partir du 1er janvier 2017.

Evidemment, il existe quelques exceptions :

- Autorisation d'utiliser des produits phytosanitaires sur les voiries dans les zones étroites, difficiles d'accès (bretelles, échangeurs, terres-pleins centraux, etc.) dès que la sécurité des agents et des usagers est engagée.
Les traitements dans les cimetières et terrains de sport restent autorisés.

- L'interdiction ne s'applique pas aux traitements et mesures nécessaires à la destruction et à la prévention de la propagation d'organismes nuisibles - *(*) voir les exceptions autorisées par la réglementation dans "Se renseigner".*

- La pulvérisation aérienne est toujours interdite mais peut être autorisée temporairement afin de lutter contre le danger sanitaire par arrêté ministériel.

- Resteront autorisés : les produits de biocontrôle, autorisés en agriculture biologique, à faibles risques (une liste sera définie par l'autorité compétente).

Les particuliers : l'important à retenir

A l'exception des produits de biocontrôle et des produits composés uniquement de substance de base (au sens du réglement CE 1107/2009), les produits phytosanitaires ne peuvent être laissés en libre-service à des utilisateurs non professionnels à partir du 1er janvier 2017.

Entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2017, un programme de retrait de la vente en libre service est prévu par la loi.

Deuxième échéance : le 1er janvier 2019, interdiction de mise sur le marché, de la délivrance, de l'utilisation et de la détention de produits phytosanitaires pour un usage non professionnel.

	01/2016	01/2017	01/2019
Particuliers	Programme de retrait des produits phytos du libre service	Plus de produits phytos disponibles en libre service pour les non professionnels	Interdiction d'achetes, d'utiliser et de stocker des produits phytos pour les non professionnels
Organismes publics		Interdiction pour les organismes publics de faire utiliser et d'utiliser des produits phytos	

S'adapter à la réglementation

Collectivités :
Réalisation d'un plan de gestion différenciée pour entretenir les espaces sans produit phytosanitaire
Se former aux techniques alternatives, etc…

Contacter la FREDON Champagne-Ardenne (www.fredonca.com)

Particuliers :
S'initier aux pratiques alternatives, de nombreuses structures proposent des formations gratuites et ouvertes à tous.
Retrouvez le résumé des animations Jardin Eau Naturel sur :
http://eau.reimsmetropole.fr

Se renseigner

Retrouvez la loi sur Legifrance.gouv.fr

(*) Dangers sanitaires pour lesquels l'application de produits phytosanitaires est autorisée :
Consulter les arrêtés ministériels du 29/07/2013 (espèces animales) et du 15/12/2014 (espèces végétales)

Réglement du conseil européen n°1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytosanitaires.

On vous informe suite …

L'UTILISATION DES PESTICIDES EN ZONES NON AGRICOLES : DE PLUS EN PLUS DE COMMUNES S'ENGAGENT POUR UN USAGE RESPONSABLE

L'utilisation de pesticides est souvent imputée en totalité au monde agricole, or, leur utilisation concerne également les Zones Non Agricoles (ZNA). Beaucoup d'acteurs interviennent sur ce secteur, et leur impact sur l'environnement n'est pas négligeable.

Qui sont les utilisateurs de ces produits, sur quelles surfaces ?

Les gestionnaires de linéaires (gestionnaires de réseaux routiers, autoroutiers, ferrés…), les paysagistes, les collectivités mais aussi les particuliers utilisent régulièrement des produits phytosanitaires. Que ce soit pour des raisons esthétiques, sécuritaires (visibilité des abords routiers) ou sanitaires (lutte contre des nuisibles comme certaines plantes ou chenilles responsables de réactions allergiques), les traitements restent très présents en ZNA. La nature des surfaces traitées (très peu perméables voire imperméables) entraine des risques de transfert des produits vers l'eau 30 à 40 fois plus élevés que sur des parcelles agricoles. De plus, la proximité des riverains constitue un risque important pour la santé humaine.

Et la réglementation ?

La législation s'est durcie ces dernières années avec pour objectif de réduire ces risques de pollution (interdiction de traiter à proximité des points d'eau, obligation pour les professionnels de posséder un Certificat Individuel pour l'utilisation des produits phytosanitaires, obligation de fermer l'accès au public des lieux traités). Cette tendance s'est accrue ces derniers mois avec la parution de la Loi de transition énergétique d'août 2016. Celle-ci vise à encadrer les usages des produits phytosanitaires en zones non agricoles et même en interdire certains. Les dispositions prévues par la loi sont :

- **Pour les collectivités :** interdiction d'appliquer des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, chemins de promenade et des voiries à compter **du 1er janvier 2017**.
- **Pour les particuliers :** interdiction de mise sur le marché, délivrance, utilisation, et détention de produits phytosanitaires à compter du **1er janvier 2019**. Seuls seront autorisés les produits de biocontrôle figurant sur la liste prévue à l'article L. 253-5 et des produits composés uniquement de substances de base, au sens du règlement (CE) n° 1107/2009 du parlement européen et du Conseil, du 21 octobre 2009, concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CE et 91/414/CE du Conseil.

Les échéances de la loi transition énergétique sur l'utilisation des produits phytosanitaires :

Particuliers	Plus de produits phytosanitaires disponibles en libre-service pour les particuliers	Interdiction de mise sur le marché, de la délivrance, de l'utilisation et de la détention de produits phytosanitaires pour les particuliers
01/2017	01/2019	
Organismes publics	Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires en espaces verts, voiries et chemins de promenade et forêts pour les collectivités	

On vous informe suite …

Quelles solutions ?

Afin de réduire, voire abandonner l'utilisation des produits phytosanitaires en ZNA des solutions existent.

- Mise en place de paillages ou de plantes couvre-sol dans les massifs

- L'utilisation de matériels alternatifs aux traitements

Balayeuse avec brosse de désherbage pour la voirie

Désherbage mécanique pour les allées et chemins

- La végétalisation plutôt que de systématiquement désherber

Jachère fleurie en abord de ville…

… et même jusque dans le cimetière grâce aux sédums

La Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Champagne-Ardenne accompagne les communes vers ces techniques d'entretien alternatives mais aussi en vue de sécuriser l'utilisation des produits phytosanitaires. Elle a déjà séduit, au travers de la Charte d'entretien des espaces publics près de 100 collectivités ou autres gestionnaires d'espaces publics dans la région. La cellule d'animation de la FREDON, soutenue financièrement par les Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie et l'Agence Régionale de Santé sensibilise tous les ans les professionnels mais aussi le grand public au travers de divers événements : journées de démonstration de matériels alternatifs, participations à des salons, animations sur le jardinage durable, animations dans les écoles, etc. Ces actions permettent de toucher plusieurs centaines de personnes chaque année.

Directeur de publication :
Jean-Christophe INGLARD
Direction de l'eau et de l'assainissement
3, rue Arthur Décès - Reims
Informations : eau.reimsmetropole.fr
Rédaction et crédits photos :
FREDON Champagne-Ardenne
Avril 2016

En savoir plus :
Aurélie MELONI
Responsable de projets en environnement
FREDON Champagne-Ardenne
03 26 77 36 72
a.meloni@fredonca.com

On vous informe suite …

On vous informe suite …

La société EDIVERT va effectuer une prestation de nettoyage des caniveaux le jeudi 10 novembre 2016 à partir de 8h00.

Nous invitons d'ores et déjà les habitants à effectuer un nettoyage préliminaire afin de rendre cette opération plus efficace.

<u>Il est fortement conseillé de ne pas laisser les voitures stationner le long des trottoirs.</u>

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2016

Messe à 9 h 30 pour les anciens combattants à l'église de Beaumont-Sur-Vesle.
Rassemblement à 11 h 00 Place Pierre Lefèvre
Dépôt de gerbes au Monument aux Morts, sur la tombe des frères DURBEC
et à la Nécropole. Vin d'honneur offert à tous les participants à la Salle Maurice Lambert

A compter de 2017 la compétence gestion de l'eau sera transférée à la Communauté Urbaine, nos employés communaux continueront de procéder au relevé des compteurs dans la commune. Nous maintenons les 2 relevés par an qui auront lieu en janvier et juillet.
Pour 2017, la relève de janvier n'aura pas lieu étant donné que nous venons courant octobre de l'effectuer.
Ils vous est fortement recommandé de vérifier régulièrement votre consommation afin de détecter d'éventuelle fuite.
⚠ Pour rappel les fuites après compteur sont exclusivement à la charge de l'occupant.

Merci de leur réserver votre meilleur accueil et de dégager les abords du compteur si nécessaire.

On vous informe suite …

THEATRE LES SARRYBIENS

Au profit du TELETHON

* * *

2 comédies

« Je t'ai pas dit » et

« C'est pour détendre »

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2016

SALLE DES FETES SEPT-SAULX

Ouverture des portes 19h15 Levée de rideau à 20h

Achat des places auprès d' Armelle Abdalalim

par tél au 06,27,94,08,76

par mail armel.robert@orange.fr ***avant le 20/11***

ou sur place sous réserve de places disponibles

Tarif adulte : 12 € Tarif enfant < 8 ans : 8 €

Boissons et restauration sur place à l'ouverture et à l'entracte

On vous rappelle…

Spécial bulletin municipal

Association des Maires de la Marne

Il est interdit de brûler des déchets même ceux de jardin

Les déchets verts, issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et arbustes, des travaux d'élagage ou de toutes autres pratiques similaires produits par des particuliers constituent des déchets ménagers.

Dès lors, l'article 84 du règlement sanitaire départemental s'applique : le brûlage à l'air libre des déchets ménagers est interdit. Leur traitement doit être réalisé selon les textes en vigueur. Des dérogations ne peuvent être accordées par le Préfet que dans le cas où il est impossible d'utiliser d'autres moyens autorisés pour leur élimination (collecte en porte à porte ou apport volontaire en déchèterie).

Sa violation est possible d'une amende de 3ème classe (max 450 €)

➲ aucune dérogation dans la Marne

Une circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 a confirmé cette interdiction considérant que le brûlage des déchets verts :

- était à l'origine de trouble de voisinages générés par les odeurs et la fumée
- pouvait occasionner un incendie lorsqu'il est réalisé sans surveillance
- générait de façon incontrôlée des émissions de substances polluantes dans l'atmosphère toxiques pour l'homme et l'environnement : monoxyde de carbone, oxydes d'azote, hydrocarbures aromatiques polycycliques (composés cancérigènes véhiculés par les particules)… La toxicité des substances émises pouvant être accrue quand les déchets verts sont associés à d'autres déchets tels les plastiques ou vernis des bois traités.

Solutions de substitution :

- paillage des végétaux avec les branchages après broyage (certaines enseignes proposent des broyeurs en location) et gazons
- compostage individuel

Un bon compost doit être situé à l'ombre, être aéré (mélanger toutes les 4 à 6 semaines) et maintenu humide. Il est prêt lorsqu'il sent la terre forestière, l'humus et s'effrite facilement (3 à 6 mois au printemps/été ou 6 à 9 mois en automne/hiver, certains composteurs assurant même un compost de qualité plus rapidement).

Les déchets, découpés en petits morceaux, sont déposés en mélange équitable de matières sèches (bois, rameaux, feuilles mortes, paille…) et humides (gazon, épluchures, fleurs fanées, herbes non grainées...). Ne jamais déposer de grosses quantités de gazon humide et compact dans un compost. *Pas de terre ou sable, de cendres, de bois traité ou contaminé, de plantes grainées ou malades, de tailles de thujas et autres conifères, de litière non biodégradable, de plastique, de métal, de papier glacé, imprimé ou coloré, de langes jetables*

Certains déchets de cuisine coupés fins ou broyés peuvent être ajoutés : épluchures, thé, marc de café avec le filtre, coquilles d'œufs, de noix, de moules… Il est préférable d'éviter les épluchures d'agrumes, la viande, les graisses et les produits laitiers.

Un gazon coupé court régulièrement (maximum tous les 5 jours en période de forte croissance) peut être laissé sur place, il constitue un bon engrais, tout en freinant l'invasion des mousses, son utilisation sur les plates-bandes évite la prolifération des mauvaises herbes.

- apport volontaire en déchèterie ou collecte sélective au porte à porte
- location de benne (coordonnées du service compétent en mairie)
- enlèvement par un professionnel (paysagiste, forestier)

La lettre du Maire de la Marne Juin 2012

Spécial Bulletin Municipal

On vous rappelle suite…

Spécial Bulletin Municipal

Association des Maires de la Marne

A bas perceuses… tondeuses… aboiements… Dites STOP aux bruits de voisinage

En ce début d'année, le constat est rapidement dressé : rien de va plus entre voisins… la cause première : le BRUIT. Phénomène insidieux, puisqu'en fonction de sa provenance il est tolérable pour les uns et tout simplement insupportable pour les autres…

Le nouvel arrêté préfectoral en date de décembre 2008 réglemente les bruits de voisinage. Entrent dans son champ d'application :

- les bruits de comportements des particuliers ainsi que ceux émis par les animaux ou matériels dont ils ont la responsabilité,
- les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs émis qu'ils soient d'origine humaine ou matérielle.

"Le bruit, on peut en faire jusque 22 h"

FAUX depuis 1995

En effet, en tout lieu public ou privé, tout bruit excessif par son intensité, sa durée ou sa répétition émis sans nécessité ou par manque de précaution est interdit de jour, comme de nuit.

Le Maire peut toutefois accorder des dérogations individuelles ou collectives pour des manifestations particulières.

Bruit dans les propriétés privées :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse…) sont **UNIQUEMENT** autorisés aux horaires suivants :

jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures pour éviter les aboiements répétés et intempestifs.

Les équipements des bâtiments (chaudière, climatiseur…) doivent être maintenus en bon état de manière à éviter une augmentation anormale de leur niveau sonore.

Bruit d'activités professionnelles :

Toute personne utilisant pour son activité professionnelle des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore doit prendre toute mesure pour garantir la tranquillité du voisinage et en tout état de cause **INTERROMPRE** ses travaux (hors cas d'urgence)

entre 20h et 7h et toute la journée du dimanche et des jours fériés

Les dispositifs fixes ou mobiles de ventilation, de réfrigération, de climatisation, de chauffage et les groupes électrogènes devront être installés et entretenus de manière à respecter le voisinage. Il en est de même pour les opérations de chargement ou de déchargement des denrées ou matériaux.

Sont également concernés par cet arrêté, les stations automatiques de lavage des véhicules et les matériels de protection des cultures (détonations).

Voirie et lieux accessibles au public :

Sont interdits les dispositifs de diffusion sonore amplifiée, les réparations ou réglages de moteur, les tirs de pétards, armes à feu, artifices et tout autre engin ou dispositif bruyant.

Les peines encourues en cas d'infraction aux dispositions de cet arrêté sont des contraventions de 3ème classe (jusque 450 €).

Déchèterie

SYCODEC Plaine et Montagne Rémoises

Nouveau !

Collecte des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Vos déchèteries récupèrent les appareils électriques et électroniques usagers :

Déchèterie de BAZANCOURT	**SAMEDI de 9h à 12h**
Déchèterie de BEINE NAUROY	**VENDREDI de 9h à 12h**
Déchèterie de BRIMONT	**JEUDI de 9h à 12h**
Déchèterie de HERMONVILLE	**SAMEDI de 9h à 13h**
Déchèterie de PONTFAVERGER	**VENDREDI de 9h à 12h**
Déchèterie de RILLY LA MONTAGNE	**SAMEDI de 9h à 12h**
Déchèterie de VAUDESINCOURT	**SAMEDI de 9h à 12h**
Déchèterie de VILLERS MARMERY	**SAMEDI de 9h à 12h**
Déchèterie de WARMERIVILLE	**VENDREDI de 9h à 12h**
Déchèterie de WITRY LES REIMS	**MARDI de 9h à 12h et SAMEDI de 9h à 12h30**

En dehors de ces jours, nous vous invitons à déposer vos équipements chez les revendeurs. Ils ne sont pas acceptés en déchèterie.

Nous vous remercions de votre compréhension.
Pour tout renseignement, contactez le **03 26 05 40 78.**

eco-systèmes

Déchèterie suite…

SYCODEC Plaine et Montagne Rémoises

03 26 05 40 78
www.sycodec.fr

L'accès aux déchèteries

Planning à compter du 6 octobre 2014

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bazancourt		14h-18h	9h-12h	9h-12h	14h-18h	DEEE 9h-12h
Beine Nauroy		9h-12h	14h-18h		DEEE 9h-12h	14h-18h
Brimont	9h-13h		9h-12h 14h-18h	DEEE 9h-12h 14h-18h	14h-18h	14h-18h
Hermonville		9h-12h 14h-18h	14h-18h	9h-13h	9h-13h 14h-18h	DEEE 9h-13h 14h-18h
Pontfaverger	14h-18h	9h - 12h		14h-18h	9h-12h	DEEE 9h- 12h 14h-18h
Rilly la Montagne	9h - 12h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h	14h-18h	DEEE 9h-12h
Vaudesincourt		14h-18h				DEEE 9h-12h
Villers Marmery	14h-18h	14h-18h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h	DEEE 9h-12h 14h-18h
Warmeriville	*Été* 14h-18h*	9h-12h	*Été* 14h-18h*	*Été* 14h-18h*	DEEE 9h-12h	*Été* 14h-18h*
Witry les Reims	14h-18h	DEEE 9h-12h 14h-18h	14h-18h	14h-18h	9h-12h 13h30-18h	DEEE 9h-12h30 13h-18h

** Heures d'hiver à la déchèterie de Warmeriville : 13h-17h suivant les dates officielles*

A noter

- **Heure limite d'accès l'après-midi : 17h45**
- Fermeture les jours fériés

DEEE **DÉPÔT DES DEEE**

Horaires de dépôt des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (écrans, appareils ménagers..). En dehors des jours prévus, ces déchets sont refusés en déchèterie.

Compte-rendu du Conseil d'école…

Compte-rendu de réunion du Conseil d'Ecole
du groupe scolaire de Sept Saulx – Prosnes
le 04/02/2016

Participants :

Municipalités :
Prosnes : M SOTER (Maire), Mme GAUTHIER et Mme APPERT-COLLIN (Conseillères municipales)
Sept-Saulx : Mme CHAUMET (Maire et représentante des affaires scolaires) et Mme FOURNIER (référente scolaire) et M ANTOINE (adjoint)

Equipe Enseignante :
M BENOIT (Inspecteur de l'Education Nationale)
Mme LACROIX, Mme VOLLMER (Directrices écoles maternelle et élémentaire, enseignantes),
Mme PLOS, Mme VASSEUR, M BOURGEOIS, M SCHLOSSER Mme PHILIPPOT, Mme SCHALLER (enseignants).

Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN) : Mme PINTAT

Représentants des parents d'élèves :
Mme BOURGEOIS et Mlle GAUTHIER (représentantes école maternelle),
Mme CHEVALLIER, Mme CLEMENT, Mme RENOIR, et Mr BEYLOT (représentants école élémentaire

Secrétaire de séance : Mme CHEVALLIER
Le compte rendu sera mis en ligne sur Iconito pour que chaque famille puisse y avoir accès, en plus de l'affichage devant l'école.

Excusés :
M DESSOYE chargé de la commission scolaire,
Mme ROMBAUT et Mme GRASSET (ATSEM)

- **Remerciements**

Les équipes enseignantes remercient :
- la Communauté de Communes et les employés communaux pour leurs interventions
Remarque : Mme CHAUMET souhaite que pour toute demande concernant l'intervention des employés communaux, l'école s'adresse directement à Mme FOURNIER.
- l'APEPS pour les sorties scolaires, les galettes des rois, les chocolats, deux spectacles de Noël, le spectacle de Billenbois du 5 février et l'abonnement des maternelles.

- **Sorties et manifestations**

Maternelle et élémentaire :

* Spectacles : compagnie les p'tits loups : Noël à la ferme le 3 décembre (très intéractif) et Pois de Senteur : le Noël des bonhommes de neige le 18 décembre (pas très intéressant)

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

- Pour le 5 février un spectacle de la Compagnie Billenbois a été réservé pour les maternelles, les CP, les CE1 et les CE2. Il s'agit d'un défilé de mode à la manière d'artistes (Miro, Mondrian, Arcimboldo, Picasso, Niki de Saint-Phalle…).

*goûter de Noël : payé par les coopératives scolaires (chocolats, brioches, jus de fruits)

Maternelle :

* Animations Ferme de Liart :

- 2 interventions par classe (4 et 11 décembre) avec 2 animateurs de la ferme de Liart qui ont déplacé leur basse-cour. Animation très captivante pour les enfants qui a permis une exploitation pluridisciplinaire riche et variée.
- Prochaines interventions les 4 et 11 mars (« Les végétaux et l'homme »).
- La demande de subvention du Conseil Régional semble acceptée.
- Visite de la ferme de Liart le 3 mai 2016.

- Rallye sportif le 28 juin à Mourmelon-le-petit

- L'invitation au Parc Nature de Sept-Saulx (la tournée du Père Noël) a dû être déclinée en raison des interdictions de sorties suite aux attentats de Paris. Il n'a pas été possible de trouver une autre date.

Elémentaire avec l'association MONTVAL

- **Cycle 3** (CM1-CM2) : Spectacle «Candide» le jeudi 26 novembre 2015, à Verzy. C'était assez compliqué, abstrait mais surtout trop long pour eux. Il aurait fallu réduire le temps pour des CM1/CM2. Les élèves ont aimé pour moitié. Ce qu'ils ont le moins apprécié c'est le fait que le personnage de Candide soit joué par une femme et que certains personnages ne soient pas représentés physiquement, mais par des tableaux ou des ombres.

- **Cycle 2** (CP-CE1) **et CE2** : «La poupée oubliée» Théâtre de marionnettes en bois le 25 ou 26 avril 2016.

- **Cycle 3** (CM1-CM2) : «Délire de livres» spectacle interactif.

+ « 1 œuvre, 1 heure » à confirmer pour toutes les classes (Exploitation d'une œuvre du FRAC : Fonds Régional d'Art Contemporain, avec un intervenant).

- **Cycle 2 + ce2** : «1,2,3 tu peux compter sur tes 10 doigts» le 12 ou 13 mai.

(Pièce sur les droits des enfants et droit à la différence)

- **Cycle 3** : « Non mais Bidon » jeudi 26 mai - *Spectacle sur le travail des enfants*

- **Cycle 2** : Jeux CP qui auront lieu le **28 juin 2016** aux Petites Loges.

- **Cycle 3** : Sports collectifs (joueur-but pour les CE1 et CE2 / hand pour les CM1 et CM2).

Les différents tournois seront organisés à Sillery, **le 16/17 juin 2016** toute la journée, soit sur les 2 journées si les effectifs sont trop importants.

- **Cycle 3 :** Inscription à la Scolarando pour le 2 juin, départ de Trépail (Parcours de randonnée pédestre)

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

Elémentaire : autres

***Classe de CM1/CM2** :

- intervention de l'Infirmière scolaire pour une initiation « apprendre à porter secours » pour les CM1/CM2 au mois de février. Une demande à la Mairie a été faite pour pouvoir utiliser la salle polyvalente du village. Mais, vu que la demande a été faite tardivement, la Mairie n'a pas pu l'autoriser car la salle était trop froide (chauffage).
Elle a donc eu lieu au sein de l'école élémentaire (salle informatique) mais le lieu n'était pas très adapté.
Par la suite, il est prévu de réaliser cette intervention pour les plus petits (cycle2) ; pour la salle polyvalente, une demande sera faite plus tôt, pour que la Mairie puisse s'organiser.

-intervention d'une personne de la SNCF les jeudis 25 février et 3 mars pour les classes de CM1/CM2 le matin : explications sur le fonctionnement, « risques », Comportements à suivre

-Intervention de la gendarmerie de Beaumont concernant le permis piéton (CE2) et Internet (CM2) en attente ; pour la piste routière (prévue pour CM1/CM2), ce n'est pas Beaumont qui s'en occupe et la personne concernée reste injoignable (malgré plusieurs appels).
Mme CHAUMET précise qu'il est également possible d'avoir des interventions du SYCODEC (collecte des déchets) et ErDF.

- sortie au Château de Versailles au mois de mai (prévue le 19/05, date à confirmer).

- **Classe de CP, CE1/CE2** :

Les enseignantes ont choisi d'aller au cirque « Arlette Gruss » à Reims le 10 juin 2016. Pique-nique sur place et retour en début d'après-midi. Une rencontre avec les artistes est prévue à la fin du spectacle.

- **Piscine pour les CE1/CE2 :**

La session a pris fin le mardi 2 février. Tout s'est bien déroulé.
Concernant les tarifs pour l'année 2016, Mme Vollmer s'est basée sur le même que 2015 comme l'avait recommandé Mme Fournier au dernier Conseil d'Ecole.

- **Sécurité**

- Deux PPMS (plan particulier de mise en sûreté) ont été réalisés le 10 novembre 2015 et le 12 janvier 2016.

Le thème du premier était la tempête. Pour le deuxième, le thème était imposé par l'inspection : attentat ou intrusion avec deux choix : évacuation ou confinement.
Un nouveau PPMS spécialement pour ce thème a donc été réalisé avec l'équipe enseignante (évacuation). Celui-ci a été soumis aux deux Mairies de Sept Saulx et Prosnes.
Pour le test du 12/01/2016, les enfants ont été prévenus.
Une prochaine fois sera étudié le confinement.

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

A la suite de cet essai, quelques demandes ont été proposées à Mme Chaumet par l'équipe enseignante :

•un téléphone mural et filaire chez Mme PLOS : *Acceptation de la Mairie*

•une deuxième sortie sur l'alarme pour pouvoir prévenir en cas d'intrusion ou d'attentat, ou sur l'alarme incendie du bureau. Que peuvent-ils faire ? *Non ce n'est pas réalisable*

•acheter 2 cornes de brumes (une en maternelle et une en élémentaire). *Peut-être que l'utilisation d'un sifflet serait plus pertinente*

•refaire les clefs du terrain de sport pour chaque enseignant (il y en a déjà 2 ?) : *s'adresser à Mme Fournier pour la demande*

•réparer la serrure de la porte de la classe de Mme Vasseur (enlever les morceaux de papiers coincés) *A planifier*

•Nouvelle demande pour faire le ménage en maternelle le mercredi : refusée par la Com Com

- **Budget**

« Où en sommes-nous ? Pourrions-nous recevoir les doubles des factures pour que l'on puisse s'y retrouver. » Pas de retour de la Communauté de Communes sur l'utilisation réelle du budget (facturation / devis) ; une synthèse trimestrielle de la Com Com serait appréciée.
La Mairie a également des difficultés à revoir un tableau de suivi.

Mme Fournier répond que l'école de Sept Saulx fait partie des bons élèves de la Communauté de Communes. Aucun dépassement, que ce soit concernant les sorties ou concernant les fournitures scolaires : 43,26€ utilisé par enfant pour un budget de 52€

- **Prévision Effectifs pour 2016-2017**

*Maternelle :
PS : 13
MS : 15
GS : 15 +1 si absence de place en établissement spécialisé (maintien)
Total : 43 (+1)
Aujourd'hui = 43-44 élèves

*Elémentaire :
CP: 15
CE1 : 15
CE2 : 22
CM1 : 13-14 (Enfant du voyage mois de décembre, janvier, février)
CM2 : 14-15 (1 enfant MDPH qui pourrait être maintenu)
Total : 79 à 81
Aujourd'hui = 96 élèves

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

Ce qui représente une vingtaine d'élèves en moins pour l'année scolaire prochaine.
M. Benoit (Inspecteur de l'Education Nationale) annonce qu'il est donc envisagé une fermeture de classe élémentaire.

Si fermeture de classe en élémentaire :
CP/CE1 : 25
CE1/CE2 : 27
CM1/CM2 : 27/28 ou 29

Le passage à 3 classes en élémentaire implique la perte de décharge de direction pour la directrice. Il est envisagé une fusion des deux écoles maternelle et élémentaire vers une école primaire de 5 classes, ce qui permettrait un ¼ de décharge de direction.

- **Questions diverses**

- Problème chauffage : problème récurrent avec appels répétés de l'école à l'entreprise Hautem
=> envoyer des écrits pour une meilleure prise en compte.
Si besoin des chauffages seront ajoutés en complément (pas possible de réparer chauffage au sol sans casser la dalle).

- Iconito n'est pas une messagerie d'école (Le mini-mail n'est pas utilisé par Mme Vollmer) ; les absences doivent être données par téléphone (comme indiqué dans le règlement intérieur transmis et signé en début d'année) ou par le cahier de liaison.

- Où en sommes-nous concernant la demande d'un éclairage particulier pour le TBI ?
(éteindre les lumières les plus près de TBI pour éviter d'avoir mal aux yeux)
=> Traitement en cours (Mme Fournier)

- Température trop froide à la cantine la semaine où il a gelé (remontée information de parents d'élèves) :
Mme FOURNIER précise qu'une vérification de la température sera faite dans la salle, et qu'une attention particulière sera portée lorsque les températures extérieures seront négatives. Si nécessaire, le chauffage sera augmenté pour s'adapter aux conditions climatiques.

La séance est levée à 19h05
Prochain conseil d'Ecole **le 16 juin 2016**

Compte-rendu du Conseil d'Ecole
du groupe scolaire de Sept Saulx - Prosnes
le 16/06/2016

Participants :

M DESSOYE chargé de la commission scolaire à la Communauté de Communes

Municipalités :
Prosnes : Mme GAUTHIER Rachelle, Mme DROUET (Conseillères municipales)
Sept-Saulx : Mme FOURNIER (référente scolaire et conseillère municipale) et M ANTOINE (adjoint)

Equipe Enseignante :
Mme LACROIX, Mme VOLLMER (Directrices écoles maternelle et élémentaire, enseignantes), Mme PLOS, Mme VASSEUR, M BOURGEOIS, Mme PHILIPPOT, Mme MONVOISIN (enseignants).

Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN) : Mme PINTAT

Représentants des parents d'élèves :
Mme BOURGEOIS et Mme GAUTHIER Morgan (représentantes école maternelle),
Mme CHEVALLIER, Mme CLEMENT, et Mr BEYLOT (représentants école élémentaire)

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT

Excusés :
M BENOIT (Inspecteur de l'Education Nationale),
Mme ROMBAUT et Mme GRASSET (ATSEM),
M SOTER (Maire de Prosnes), Mme CHAUMET (Maire et représentante des affaires scolaires),
Mme APPERT-COLLIN (Conseillère municipale de Prosnes),
Mme RENOIR(représentante école élémentaire)

Ordre du jour :

•Remerciements
•Sorties et manifestations
•Budget
•Effectifs prévisionnels
•Rentrée 2016/2017

⇨ **Remerciements pour toute l'année**

L'équipe enseignante du groupe scolaire tient à remercier:

- Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

Pour leur participation financière aux différentes sorties de l'année du groupe scolaire

- Aux Municipalités de Prosnes et Sept-Saulx

Pour les diverses réparations et interventions : réparations de néons, d'une lumière de la cour de récréation, des grillages, évacuation des chaises, et vitre cassée.

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

- À L'APEPS :

- par avance pour la kermesse

Elémentaire :
- la participation aux sorties, le paiement de l'intervention d'une personne pour le cirque : 220€ qui fait suite à un projet « cirque »
- l'achat de dossards, de livres pour les classes de CM, de cordes à sauter

Maternelle :
- le spectacle : « cache cache à la ferme »
- la sortie à la ferme de Liart

⇨ Sorties et manifestations réalisées et à venir :

-intervention de l'ADETEEP le 9 mai
(association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public)
L'équipe enseignante remercie l'ADETEEP pour le temps consacré.
Un débat avec les enfants a été proposé autour d'un support adapté au niveau du groupe (DVD, documents,...). Une "Opération Sortir vite" (exercices d'évacuation rapide d'un car) est ensuite réalisée. Cette intervention est importante pour sensibiliser les enfants sur la conduite à tenir lors d'un trajet (montée/descente et sécurité à bord du car), notamment pour les enfants de Prosnes qui prennent régulièrement le car.

Maternelle :
-la ferme de Liart
Cette sortie a été très appréciée de tous ; très bien, à refaire.

-Le rallye sportif se déroulera le mardi 28 juin à Mourmelon le Petit

Elémentaire :

• Spectacles MONTVAL :
- *« La poupée oubliée »* le 25 avril CP/CE1/CE2
Ce spectacle mettait en scène 2 artistes : un homme s'occupait de la partie musicale et une femme qui animait un pantin de bois. Le message qu'ils ont voulu faire passer était que les enfants d'aujourd'hui sont trop gâtés et capricieux alors que certains enfants, comme la petite fille aux allumettes (lien avec le compte d'Andersen) n'ont rien. Tout cela accompagné de jeux d'ombres et de lumières. (donc spectacle bien adapté pour les 7/9ans)

- *« Délire de livres »* le 21 avril CM1/CM2
spectacle théâtral interactif autour de la littérature de jeunesse et des contes. Les enfants ont été amenés à interpréter des rôles sur scène durant tout le spectacle. Le spectacle a été apprécié de la plupart des élèves.

- *« 1,2,3 tu peux compter sur tes droits»* CP/CE1 et CE1/CE2 le 12 mai.
Le spectacle avait pour thème les droits de l'enfant. Il a abordé les inégalités dont peuvent être victimes les enfants dans la société actuelle et dans les autres pays (travail des enfants, différence entre filles et garçons, enfants livrés à eux-mêmes...). Ce spectacle était en lien direct avec les programmes sur l'éducation morale et civique.

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

- *« non mais bidon»* le 26 mai CM1/CM2

Même thème que le spectacle précédent : spectacle qui nous entraîne dans le quotidien d'un enfant de 8 ans. A travers un récit poétique parsemé de rencontres insolites, l'auteur/acteur dénonce le travail des enfants, véritable insulte à l'humanité. Le décor était fait de bidons.

Comme pour les CP/CE1/CE2, c'était en lien avec l'éducation morale et civique et cela a permis de faire réfléchir les enfants sur l'inégalité. Les élèves ont bien aimé ce spectacle, particulièrement les instruments de musique et différents objets fabriqués avec des bidons

-« 1h/1oeuvre » le vendredi 24 juin

Intervention d'une personne du Frac (fond régional d'art contemporain) avec une animation autour d'une œuvre : il y a aura une présentation d'une œuvre choisie par les enseignants et un travail sur cette œuvre.

C'est une première participation.

• Activités sportives MONTVAL :

- *Scolarando* prévue le jeudi 2 juin. Première participation mais annulation pour cause de pluie
- *Sports collectifs* prévus jeudi 16 juin pour les CE1/CE2 et *handball* le vendredi 17 juin pour les CM1/CM2, à Sillery - annulation pour cause de pluie
- *Jeux CP* à venir le mardi 28 juin

• Permis piéton le 27 mai pour les CE1/ CE2

Les enfants se sont préparés à partir d'un dvd et d'exercices divers avec Mme Monvoisin.

Ensuite le gendarme est intervenu dans la classe et a expliqué les modalités de l'épreuve qu'ils allaient passe (12 questions (QCM) avec droit à 5 erreurs) puis ils ont passé l'examen.

Les questions ont été corrigées en commun à l'oral. Tous les élèves ont validé leur examen mais seuls les CE2 ont reçu le permis. Il y a eu une photo de groupe devant l'école qui sera publiée dans le journal local.

•Intervenant Cirque (3 x 1H)

sur 2 jours : le mardi 10 mai et le mardi 17 mai :

une personne de la compagnie Ex'prime, est intervenu 3 fois pour chaque casse de CP/CE1 et CE1/CE2. Les 2 premières séances ont été des séances de découverte du matériel (classique comme les boules de jonglages, massues, bâtons du diable; et moins classique comme le fil de funambule et les boules d'équilibristes). La 3è séance était une séance de perfectionnement où pour chaque matériel les élèves ont appris quelques enchaînements.

Il est revenu à la demande des maîtresses 1 fois : le 7 juin pour donner des pistes de travail pour le jour de la kermesse. Cette intervention a été payée par l'APEPS.

+ une Sortie Cirque le vendredi 10 juin pour illustrer les interventions faites à l'école

Très bonne sortie avec notamment une interaction avec des professionnels du cirque (M. Loyal, Clown, Dresseurs fauves et rats)

• Sortie à Versailles annulée à cause d'un préavis de grève du personnel du château.

Remplacée par une sortie à Reims prévue le jeudi 23 juin. Visite du Musée Saint Rémi et Visite du bas de la Cathédrale de Reims.

Cette sortie est notamment en lien avec l'histoire des arts et l'histoire. En effet, les CM1/CM2 ont travaillé sur la Cathédrale de Reims en comparaison avec celle de Paris en arts. Et en histoire, ils ont travaillé sur les gallo-romains et les mérovingiens, et ils vont approfondir ce thème au musée Saint Rémi (visite avec guide).

Le transfert entre les deux sites est prévu à pied avec un pique-nique dans un parc.

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

• Sortie à Versailles annulée à cause d'un préavis de grève du personnel du château.
Remplacée par une sortie à Reims prévue le jeudi 23 juin. Visite du Musée Saint Rémi et Visite du bas de la Cathédrale de Reims.
Cette sortie est notamment en lien avec l'histoire des arts et l'histoire. En effet, les CM1/CM2 ont travaillé sur la Cathédrale de Reims en comparaison avec celle de Paris en arts. Et en histoire, ils ont travaillé sur les gallo-romains et les mérovingiens, et ils vont approfondir ce thème au musée Saint Rémi (visite avec guide).
Le transfert entre les deux sites est prévu à pied avec un pique-nique dans un parc.
-Intervenant d'une animatrice Mme Coudert du SIAEP (syndicat intercommunale d'adduction d'eau potable) pour les CE1/CE2/CM1/CM2 la semaine du 30 mai
Cela concernait la protection de la Ressource en eau. Les enfants ont également abordé les notions sur le cycle de l'eau (par la nature et par l'homme), notions abordées dans le programme de sciences (décloisonnement).

•Piscine :
Il est prévu que les CP/CE1 : 30 élèves se rendent à la piscine l'année prochaine.
Les créneaux réservés à l'école de Sept-Saulx ne sont pas encore connus : le souhait des créneaux (les mêmes que cette année) a été transmis, en attente de retour de la piscine de Mourmelon le Grand.
Concernant les tarifs, pas d'informations reçues. M Dessoye et Mme Fournier n'ont pas d'informations particulières et préconisent de reprendre les mêmes tarifs que les années précédentes dans la préparation du budget.

⇨ Budget
Tableau avec le budget prévu et le réalisé => moins de dépenses que prévu

⇨ **Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2016**

•Ecole maternelle :
12 + 1 dérogation PS
15 MS + 1 arrivée
15 GS
Soit un effectif de 44 avec en prévision, deux classes de 22 élèves

•Ecole élémentaire :
Pour la rentrée 2016:

16 CP (dont 1 inscription)	Classes prévues :
15 CE1	1 classe de CP/CE1 (16 +10 = 26 élèves) – Mme Vasseur
21 CE2	1 classe de CE1/CE2 (5+21 =26 élèves) – Mme Vollmer
13 CM1	1 classe de CM1/CM2 (13+12=25 élèves) – M. Bourgeois
12 CM2	

L'école élémentaire comptera 77 élèves.

La répartition finale des élèves sera connue à la rentrée.
Ces effectifs sont donnés à titre indicatif et ne sont pas définitifs.

⇨ Rentrée 2016-2017

La rentrée scolaire est fixée au jeudi 1er septembre 2016 pour les enfants.
Les inscriptions des élèves de Prosnes se font à la Mairie de Sept Saulx. (modification faite dans le règlement intérieur 2016/2017)

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

Horaires temps scolaire et APC pour l' élémentaire de SEPT-SAULX (classe de CE1/CE2 et CM1/CM2)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	APC 7h50/8h20	**APC 7h50/8h20**	**APC 7h50/8h20**	
Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30
Temps scolaire 13h30 /16h00	Temps scolaire 13h30 /16h00		Temps scolaire 13h30 /16h00	Temps scolaire 13h30 /15h00 **TAP**

Soit 1h30 d'APC par semaine réparties sur 24 semaines

Horaires temps scolaire et APC pour l'école maternelle de SEPT-SAULX et la classe de CP/CE1

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30	Temps scolaire 8h30/11h30
Temps scolaire 13h30 /16h00	Temps scolaire 13h30 /16h00		Temps scolaire 13h30 /16h00	Temps scolaire 13h30 /15h00 **TAP**
	APC 16h00/ 17h00			

Soit 1h00 d'APC par semaine réparties sur 36 semaines

⇨ Questions diverses

- Relance pour la demande d'un éclairage particulier pour le TBI ?
(éteindre les lumières les plus près de TBI pour éviter d'avoir mal aux yeux)
=> Traitement en cours (Mme Fournier va rappeler la société concernée)
- Qu'est-il prévu en terme de maintenance pour le TBI (projecteur, etc…) notamment les filtres ?
=> Prise en compte par Mme Forunier qui enverra un mail pour transmettre l'information.
- La liste des personnes pour accueillir les enfants en cas de service minimum peut-elle être mise à jour ?,
L'ancienne liste a été transmise.
- Information :
Bien qu'il y aura une fusion entre la maternelle et l'élémentaire, les 2 coopératives OCCE subsisteront séparément.
- Réunion bureau des élections :
Le mardi 13/09/2016 à 16h00 aura lieu la réunion des bureaux des élections en vue de la préparation des élections des représentants des parents d'élèves. Les actuels représentants sont invités à y participer.
- Où en est le projet cantine ?
La mairie espère qu'elle sera effective pour la rentrée, tout étant fait en ce sens.

La séance est levée à 18h30

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

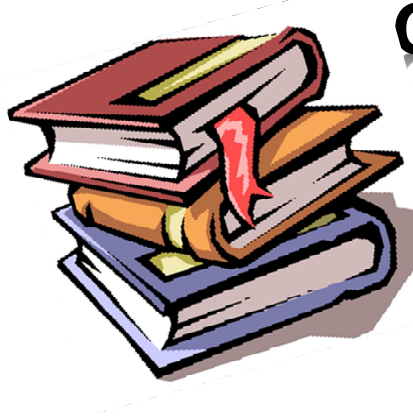

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE SEPT-SAULX

Séance du 12 février 2016

L'an deux mille seize et le douze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie CHAUMET, Maire.

Présents: Tous les membres en exercice, excepté Emmanuel VATTAT excusé.

Daniel ANTOINE a été nommé secrétaire de séance.

Madame Le Maire demande de faire une minute de silence en mémoire de Mr MOUZON Gilbert, père de Mr MOUZON Jean-Philippe Conseiller Municipal.
Elle souhaite la bienvenue à Mr VELARD Michel et Mr WAFFELAERT Éric, nouveaux Conseillers Municipaux élus le 31 janvier 2016, et leur explique succinctement le fonctionnement d'un Conseil Municipal.

N°01/2016 :
DELIBERATION DEFINISSANT LE NOMBRE DE POSTE D'ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2014-05 du 04 avril 2014 portant création de 3 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2014-06 du 04 avril 2014 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté préfectoral n°385 du 31 décembre 2015 portant convocation des électeurs pour des élections municipales complémentaires le 31 janvier 2016 et le 07 février 2016,

Considérant la vacance de deux postes d'adjoint au maire dont les démissions ont été acceptées par monsieur le préfet par courrier reçu le 02 novembre 2015 et 23 novembre 2015,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Le conseil municipal,
Après avoir voté à bulletins secrets, sur la proposition de trois adjoints :
Nombre de bulletin : 11
Oui : 8
Non : 3
Le conseil municipal sera composé de trois adjoints.

N°02/2016 :
DELIBERATION POUR L'ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal,
Décide de voter pour remplacer les 2 adjoints démissionnaires, vu la délibération 06/2014 en date du 04 avril 2014 Mr Daniel ANTOINE garde son poste de 3ème Adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 les articles L.2122-7-1 et les articles L.5211;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après *(établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire)* :

Election du 1er Adjoint :
Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 11
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5
Ont obtenu :
Karine FOURNIER : 7 voix (sept voix)
Béatrice JOLLY : 1 voix (une voix)
Vincent PIERRET : 1 voix (une voix)

Karine FOURNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1er Adjoint.

Election du 2ème Adjoint :
Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 11
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6
A obtenu :
Vincent PIERRET : 11 voix (onze voix)

Vincent PIERRET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème Adjoint.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

N°03/2016 :
MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121 – 29 et L. 2121 – 22,

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal,

Considérant que le Maire doit faire partie de toutes les commissions

Commission finances

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

Tous les Conseillers Municipaux acceptent cette proposition.

Commission travaux

Tous les Conseillers Municipaux participent à la commission

Commission appels d'offres

Titulaires
Hubert GREFFIER
Jean-Marie JOLLY
Éric WAFFELAERT

Suppléants
Vincent PIERRET
Daniel ANTOINE
Guillaume BRAVO SEGORBE

Le comptable de la collectivité, un représentant de la direction départementale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes, un représentant du service technique compétent et toutes les autres personnalités compétentes assistent, avec voix consultative, aux réunions de cette commission.

Commission gestion de l'eau

Vincent PIERRET
Daniel ANTOINE
Béatrice JOLLY
Hubert GREFFIER
Karine FOURNIER
Éric WAFFELAERT

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Commission fêtes, cérémonies et associations

Karine FOURNIER
Guillaume BRAVO SEGORBE
Jean-Philippe MOUZON
Emmanuel VATTAT
Vincent PIERRET
Daniel ANTOINE
Hubert GREFFIER
Béatrice JOLLY
Jean-Marie JOLLY
Michel VELARD

Commission circulation et urbanisme

Tous les Conseillers Municipaux participent à la commission

Commission information et communication

Karine FOURNIER
Emmanuel VATTAT
Guillaume BRAVO SEGORBE
Béatrice JOLLY
Michel VELARD

Commission embellissement, fleurissement et cimetières

Béatrice JOLLY
Daniel ANTOINE
Emmanuel VATTAT
Éric WAFFELAERT
Michel VELARD

Mme Le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de participer à la révision Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mourmelon-Le-Petit et des Petites-Loges afin de remplacer Mr Denis LECQ.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer Mr Vincent PIERRET et Béatrice JOLLY en complément de Daniel ANTOINE et Emmanuel VATTAT pour la révision de Mourmelon-Le-Petit, et Vincent PIERRET et Béatrice JOLLY en complément de Daniel ANTOINE pour Les Petites-Loges.

N°04/2016 :
MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL
Madame Le Maire explique à l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire, pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation. Réalisé par les supérieurs hiérarchiques directs, l'entretien professionnel s'appliquera obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1er janvier 2015.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article 76),
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (article 69),
Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
Vu l'avis du Comité technique placé auprès du CDG en date du 22 mai 2015 saisi sur les critères d'évaluation,

Le décret susvisé du 16 décembre 2014 a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1er janvier 2015.
La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel.
Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :
- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.
Une application informatique accessible à partir du logiciel AGIRHE II permet de saisir les fiches de postes et les entretiens professionnels.

LA FICHE DE POSTE

L'entretien professionnel est subordonné à l'établissement d'une fiche de poste pour chaque agent. Elle a pour objet de fournir une information claire, homogène et complète sur la nature des tâches et responsabilités correspondant au poste.

L'application informatique proposée par le CDG consiste à importer les fiches « métiers » relevant du répertoire national du CNFPT de façon à établir automatiquement les fiches de postes correspondantes.

La fiche « métier » pré remplit les rubriques « missions » « et « activités » de la fiche de poste permettant ainsi de choisir plusieurs fiches métiers pour un seul poste, notamment concernant les agents polyvalents

Il est également possible d'ajouter, de supprimer ou de compléter des éléments afin de personnaliser la fiche de poste le cas échéant.

La fiche de poste comprend des éléments indispensables :

o LE DOMAINE D'INTERVENTION OU D'ACTIVITE : regroupement de familles professionnelles par grands domaines d'actions d'une collectivité, et/ou par politiques publiques.
Exemple : Pilotage, management et gestion des ressources

o FAMILLE PROFESSIONNELLE : ensemble de métiers, concourant à une même finalité de service.
Exemple : Affaires générales

o MÉTIER : ensemble d'emplois liés par une même technicité, présentant un socle commun d'activités et de compétences.
Exemple : Secrétaire de mairie

o MISSIONS : ensemble d'activités qui expriment le sens du poste et correspondent à ses différentes finalités et permettent de répondre à la question : pourquoi ce poste ?
Exemple : Met en œuvre les politiques déclinées par l'équipe municipale. Organise les services de la commune, élabore le budget et gère les ressources humaines.

o ACTIVITES : ensemble des compétences décrivant ce qui doit être effectué pour réaliser les missions relatives au poste. Elles permettent de répondre à la question : que fait-on dans ce poste ?
Exemple : Assister et conseiller les élus, élaborer des documents administratifs et budgétaires, gérer les affaires générales, gérer des services et des ressources humaines…
o COMPETENCES : combinaison de savoirs associés mobilisés en situation de travail. L'application distingue :

- *Les compétences techniques spécifiques à l'exercice d'une activité : Exemple : Organiser un conseil municipal, un conseil communautaire, des réunions,) préparer et mettre en œuvre les décisions de l'organe délibérant*
- *Les compétences transverses, communes à l'ensemble des activités : Exemple : organiser son temps, son poste de travail, respecter les horaires et règles de fonctionnement du service, travailler, partager et échanger avec l'équipe sur l'activité*
- *Les compétences seront évaluées par comparaison entre le niveau requis par la fiche de poste et le niveau de compétence atteint par l'agent et identifié lors de l'entretien professionnel. Quatre niveaux sont fixés :*

Notions : *Le collaborateur doit disposer des connaissances de base, être capable de les appliquer dans des situations simples ou standardisées sous contrôle.*
Opérationnel : *Le collaborateur doit disposer de connaissances générales, être capable d'exécuter des opérations variées dans des situations courantes de manière autonome et savoir repérer les dysfonctionnements.*
Maitrise : *Le collaborateur doit disposer de connaissances approfondies, d'être capable d'analyser et de mettre en œuvre la compétence de manière régulière de façon autonome, même dans des situations inhabituelles, de maîtriser le système et l'adapter au besoin, conseiller les autres agents.*
Expert : *Le collaborateur doit être une référence au sein de l'organisation et/ou du service dans le domaine considéré, doit savoir agir dans une situation complexe, être capable d'interpréter, de faire évoluer le système et de le transmettre. L'agent doit faire preuve de créativité, former d'autres agents.*

Compte rendu de l'entretien professionnel

I. Situation de l'agent

I. Bilan de l'année écoulée :
   a. Expressions de l'évaluateur et de l'évalué sur le bilan de l'année écoulée.
   b. Formations réalisées au cours de l'année

III. Appréciation de la valeur professionnelle pour l'année écoulée
   a. Efficacité dans l'emploi et rappel des objectifs
   b. Compétences professionnelles et techniques

c. *Compétences transversales*
d. *Appréciation globale*
e. *Points forts de l'agent*
d. *Points à améliorer/ compétences à développer*

IV. Objectifs pour l'année à venir

V. Perspectives d'évolutions professionnelles en termes de carrières et de mobilité

VI. Besoins nouveaux en formation

VII. Synthèse de l'entretien professionnel

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :
DECIDE :
De fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle approuvés lors de la réunion du 22 mai 2015 du Comité Technique placé auprès du CDG tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, annexé à la présente délibération.

N°05/2016 :
COURRIER DE Mr MUNIER

Madame Le Maire présente le courrier en date du 21 décembre 2016 de Mr Francis MUNIER qui souhaite louer les bois communaux cadastrés Z2 460 lieu-dit Les Relaises pour y chasser.
Après en avoir délibéré l'ensemble du Conseil Municipal (1 abstention, 1 voix pour et 9 contres) décide de ne pas répondre favorablement à la demande de Mr MUNIER.

N°06/2016 :
FUSION DES POSTES DE DIRECTION AU GROUPE SCOLAIRE

Madame Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'à la demande de l'Inspecteur Départemental de l'Education National, Mr BENOIST, suite au départ en retraite de Mme LACROIX directrice de l'école maternelle et à la fermeture d'une classe, Mr BENOIST propose la fusion des 2 postes de direction actuellement en place au groupe scolaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide la fusion des 2 postes de direction.

N°07/2016 :
PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU MAINTIEN DE SALAIRE POUR LES ARRETS MALADIE SUPERIEURS A 90 JOURS

Karine FOURNIER présente à l'ensemble du Conseil Municipal un document de la Mutuelle Nationales Territorial (MNT). Elle explique que la commune peut participer à l'adhésion des employés de la commune au maintien de salaire au-delà de 90 jours d'arrêt.
Le Conseil Municipal décide 1 voix contre et 10 pour de participer au maintien de salaire pour les arrêts supérieurs à 90 jours.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Madame Le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la participation :
1 voix pour un montant de 1.00 €,
1 voix pour un montant de 3.00€,
8 voix pour un montant de 4.00€,

Jean-Philippe MOUZON, époux de Mme MOUZON Natacha est sorti de la salle de conseil municipal et n'a pas pris part à la délibération.
La contribution de la commune sera fixée donc de 4.00€ par agent et par mois.

N°08/2016 :
DELIBERATION EXCEPTIONNELLE :

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'afin de financer sur le budget 2016 le paiement :
Des différentes factures liées à l'aménagement du terrain de foot d'un montant de 5600.00 €, opération 201502 (Club house), article 21318 (autres bâtiments publics)

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de couvrir le paiement, et s'engage à inscrire cette somme au budget M14 pour l'année 2016.

Questions diverses

Béatrice JOLLY demande l'état d'avancement des travaux rue du moulin, Mr Hubert GREFFIER signale que lors du passage des véhicules dans les trous qui sont rebouchés avec du sables, il y a des projections de cailloux dans les vitres. Madame le Maire se charge de contacter Mme SEVESTRE du SIEM pour faire accélérer les choses.
Jean-Marie JOLLY et Béatrice JOLLY présentent les remerciements de l'ensemble des personnes ayant reçu un colis de fin d'année.

Madame le Maire constate que l'ordre du jour est épuisé, remercie les membres présents et lève la séance à 22h10.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize et le douze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie CHAUMET, Maire.

Présents: Tous les membres en exercice sauf Guillaume BRAVO SEGORBE et Béatrice JOLLY excusés et Eric WAFFELAERT qui a donné pouvoir à Michel VELARD.

Daniel ANTOINE a été nommé secrétaire de séance

N°09/2016 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 M14

Sous la présidence de Daniel ANTOINE, 3ème Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal et le compte de gestion 2015 qui s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses……. 362 992.80 €
Recettes……. 324 564.06 €
Soit un déficit de 38 428.74 €
Auquel doit s'ajouter l'excédent de clôture de l'exercice précédent 2014 qui est de 287 862.98 € et la part affecté à l'investissement pour 2015 qui est de 140 808.50 €

Résultat de clôture pour la section de fonctionnement : 108 625.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses…….. 216 149.76 €
Recettes…… 358 805.27 €
Soit un excédent de 142 655.51 €
Auquel doit s'ajouter le déficit de clôture de l'exercice précédent 2014 qui est de 72 358.50 €.

Résultat de clôture pour la section d'investissement : 70 297.01 €

Soit un excédent total de clôture de l'exercice 2015 de 178 922.75 €

Après avoir constaté, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes.
Après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser.
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

N°10/2016 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 M49

Sous la présidence de Daniel ANTOINE, 3ème Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal et le compte de gestion 2015 qui s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses……. 78 358.74 €
Recettes……. 67 932.46 €
Soit un déficit de 10 426.28 €
Auquel doit s'ajouter l'excédent de clôture de l'exercice précédent 2014 qui est de 46 146.46 € et la part affecté à l'investissement pour 2015 qui est de 29 088.83 €

Résultat de clôture pour la section de fonctionnement : 6631.35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses…….. 23 384.59 €
Recettes…… 124 690.17 €
Soit un excédent de 101 305.58 €
Auquel doit s'ajouter le déficit de clôture de l'exercice précédent 2014 qui est de 29 088.83 €.

Résultat de clôture pour la section d'investissement : 72 216.75 €

Soit un excédent total de clôture de l'exercice 2015 de 78 848.10 €

Après avoir constaté, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes.
Après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser.
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°11/2016 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 CCAS

Sous la présidence de Daniel ANTOINE, 3ème Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal et le compte de gestion 2015 qui s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses……. 72.00 €
Recettes……. 1 000.00 €
Soit un excédent de 928.00 €
Auquel doit s'ajouter l'excédent de clôture de l'exercice précédent 2014 qui est de 39.34 €

Résultat de clôture pour la section de fonctionnement : 967.34 €

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses…….. 0 €
Recettes…… 0 €
Soit un excédent de 0 €
Auquel doit s'ajouter le déficit de clôture de l'exercice précédent 2014 qui est de 0 €.

Résultat de clôture pour la section d'investissement : 0 €

Soit un excédent total de clôture de l'exercice 2015 de 967.34 €

Après avoir constaté, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes.

Après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser.
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°12/2016
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET GENERAL M 14

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),
Après avoir approuvé, le 12 avril 2016, le compte administratif 2015, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 108 625.74 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de 70 297.01 € Un solde de restes à réaliser de 75 379.72 €	entraînant un besoin de financement s'élevant à 5 082.71 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2016 le résultat comme suit :
- Affectation en réserves (compte 1068)
  financement de la section d'investissement 5 082.71 €
- Report en section de fonctionnement 103 543.03 € auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement du CCAS (dissous par délibération 2015-33 du 24 novembre 2015) de 928.00€ soit un total 104 471.03€ (ligne 002 en recettes)
- Report en section d'investissement 00.00 €
(ligne 001 en recettes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

N°13/2016

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET GENERAL M 49

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M49 (tome II, titre 3, chapitre 5),
Après avoir approuvé, le 12 avril 2016, le compte administratif 2015, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 6 631.35 €
Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

•Un solde d'exécution global de 72 216.75 €

•Un solde de restes à réaliser de 35 944.00 €

} entraînant un besoin de financement s'élevant à 0 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2016 le résultat comme suit :
- Affectation en réserves (compte 1068)
  financement de la section d'investissement 0 €
- Report en section de fonctionnement 6 631.35 € (ligne 002 en recettes)
- Report en section d'investissement 72 216.75 €
(ligne 001 en recettes)

N°14/2016 TAUX D'IMPOSITION 2016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants, L2331-3,
Vu l'état 1259 portant notification des bases prévisionnelles 2015, et des taux de référence,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération de ne pas augmenter les taux d'imposition et fixe les taux d'imposition 2016 comme suit :

Taxe d'Habitation ……..…….....	5.50 %
Taxe Foncier bâti…….	11.20 %
Taxe Foncier non bâti……..……	4.73 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).....	4.68 %

N°15/2016 PRIX DE L'EAU

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération, de ne pas modifier les tarifs de l'eau, à savoir :

- Le prix du m3 reste à 2.00€
- La taxe de l'agence du bassin est à 0,38 € par m3
- Les prix des locations des petits et gros compteurs sont identiques soit 4 € par compteur.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

N°16/2016 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS ACQUISES A PARTIR DU 1er JANVIER 2009.

En application des dispositions des articles L. 2321-2, 27º et R. 2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), constituent des dépenses obligatoires pour les communes ou les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, ainsi que pour leurs établissements publics, les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes, y compris celles reçues à disposition ou en affectation :
- les biens meubles autres que les collections et oeuvres d'art ;
- les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage, et non affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif ;
- les immobilisations incorporelles autres que les frais d'études et d'insertion suivis de réalisation.

Par ailleurs, l'article L. 2321-2, 28º du CGCT dispose que constituent des dépenses obligatoires pour les communes de moins de 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants ainsi que pour leurs établissements, les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.
Il s'ensuit que les communes de moins de 3 500 habitants ne sont tenues d'amortir que les subventions d'équipement versées, imputées au compte 204. Les logiciels inscrits au compte 205 "Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires" ne sont pas soumis à l'obligation d'amortissement.
Toutefois, comme indiqué dans l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif (Tome I, Titre 1, Chapitre 2, § 2, commentaire du compte 28 "Amortissements des immobilisations"), l'assemblée délibérante est libre de décider d'étendre l'amortissement au-delà du champ d'application obligatoire.
Le Conseil Municipal de Sept-Saulx, considérant les dispositions ci-dessus rappelées, décide de pratiquer l'amortissement des immobilisations acquises à compter du 01 janvier 2009, et fixe les cadences d'amortissement selon le détail ci-dessous (***cadences à déterminer par le conseil dans la limite des durées indicatives***), en complément de la délibération 14/2009 en date du 20 mars 2009 :
Compte 211 terrains pour une durée de 10 ans
Compte 213 constructions pour une durée de 10 ans
Compte 215 installations, matériel et outillage techniques pour une durée de 20 ans

N°17/2016 VOTE DU BUDGET UNIQUE 2016 M14

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération, le budget unique (M14) 2016 de la commune arrêté en dépenses et en recettes à :
- 424 557.37 € pour la section de fonctionnement
- 246 778.30 € pour la section d'investissement

N°18/2016 VOTE DU BUDGET UNIQUE 2016 M49

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération, le budget unique (M49) 2016 de la commune arrêté en dépenses et en recettes à :
- 76 104.91 € pour la section de fonctionnement
- 120 176.32 € pour la section d'investissement

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

N°19/2016 ECLAIRAGE DE L'ALLEE DES ACACIAS

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération, de ne pas appliquer de facturation à l'ensemble des habitants de l'allée des acacias.

Le lotissement dispose de candélabres installés à la création du lotissement par le lotisseur et est raccordé sur l'éclairage public de la commune.

Emmanuel VATTAT n'a pas pris part à la délibération.

N°20/2016 DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE CONTRAT DE GESTION DE L'EAU POTABLE

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération, de donner pouvoir de signature à Mme Le Maire pour un contrat d'assistance technique, la surveillance et le contrôle de la station de traitement d'eau potable avec l'entreprise Hautem André & fils, pour une durée de trois ans.

N°21/2016 DELEGATION DE SIGNATURE DE LA CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

La charte d'entretien des espaces publics, développée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Champagne Ardenne (FREDONCA), dans le but d'inciter les collectivités à réduire progressivement et durablement leurs consommations de produits phytosanitaires, a été présentée à l'assemblée lors d'une réunion du 01 mars 2016.

Il s'agit d'un outil d'accompagnement vers la suppression des traitements chimiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines (particulièrement celle utilisée pour la production d'eau potable).
La commune de Sept-Saulx ne désirant plus avoir recours à des produits chimiques pour l'entretien de ses espaces publics, Madame le Maire propose d'adhérer au niveau 3 de cette charte ce qui équivaut à ne plus traiter chimiquement. Dans le cadre de la charte, un plan de gestion des espaces publics doit être réalisé. Madame le Maire propose de faire réaliser ce plan de gestion par la FREDONCA.

Madame le Maire poursuit en précisant que le coût de mise en place de cette étude est estimé à 3 465.00€ HT ; soit 4 158.00€ TTC.
Madame le Maire en termine en proposant le plan de financement correspondant :

- Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)	
50 % du montant HT	1732.50 €
- Participation de la Commune sous forme d'autofinancement	1732.50 €
Montant total de l'étude HT	3465.00 €
TVA au taux de 20%	693.00 €
Montant total de l'étude TTC	**4158.00 €**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1) DECIDE d'adhérer au niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics ;

2) DIT que le coût de cette étude est évalué à coût 3465.00 € HT ;

3) ADOPTE le plan de financement tel que présenté ci-avant ;

4) S'ENGAGE à inscrire les sommes correspondantes en dépenses et en recettes au budget général de la commune de Sept-Saulx;

5) DIT que l'étude sera dévolue selon une procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'alinéa III de l'article 28 du Code des Marchés Publics et AUTORISE Madame le Maire à signer le marché correspondant ;

6) SOLLICITE la subvention escomptée auprès de l'AESN sur la base du devis de l'étude retenu non signé par Madame le Maire.

N°22/2016 CREATION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE (ABF)

Suite à la proposition des Architectes des bâtiments de France, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération, acceptent la modification du périmètre de protection modifié en application de l'article L 621-31-1 du code du patrimoine et de l'article R 123-15 du code de l'urbanisme.

23/2016 MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE DE PREVENTION BASEE SUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Dans chaque collectivité, le code du Travail (Art R 4121-1) impose à l'autorité territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « Document unique ».
L'évaluation des risques professionnels consiste à :
Recenser les dangers et coter les risques auxquels sont soumis les agents,
Hiérarchiser les risques inhérents à l'activité de travail des agents
Proposer des mesures de nature à améliorer les conditions de travail afin de limiter la survenue des accidents de travail et des maladies professionnelles.
Afin de mener à bien un tel projet, un partenariat étroit peut-être réalisé entre les collectivités et le Fonds National de Prévention de la CNRACL. Ce projet au-delà du caractère subventionnable, permettra d'entamer une réflexion sur les méthodes de travail appliquées dans les services, et sur la prise en compte des aspects santé et sécurité à tous les niveaux de la collectivité.

Par ailleurs, le service prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Marne accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention. Une aide technique est apportée pour le montage du dossier de demande de subvention ainsi que pour la procédure de mise en place et de suivi de la démarche.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

S'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation préalable du document unique,
Solliciter l'accompagnement du Centre de Gestion de la Marne par voie de convention,
D'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mettre en place des actions de prévention,
Nommer en interne un agent référent qui aura la charge de suivre et d'animer la démarche : Madame MOUZON
Solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, adopte la proposition à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération.

24/2016 DEMANDE DE SUBVENTION

Suite à la révision effectuée en 2015 (démoussage, contrôle et pose de gouttières) et sur proposition de Mme Le Maire concernant la réfection de la toiture de l'église classée de Sept-Saulx.
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres qui ont pris part au vote, décide de retenir le devis de l'entreprise SARL Berweiller pour un montant TTC de 11 663.83 € (fonds propres) et donne pouvoir au Maire de faire une demande de subvention auprès des Architectes des Bâtiments de France et du Conseil Départemental.

25/2016 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU MAINTIEN DE SALAIRE POUR LES ARRETS MALADIE SUPERIEURS A 90 JOURS

Suite à la modification des critères d'engagement de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), le Conseil Municipal à la majorité des membres qui ont pris part à la délibération décide d'annuler la délibération n°07/2016 du 12 février 2016.

Jean-Philippe MOUZON n'a pas pris part à la délibération.

Questions diverses

- Mme Le Maire informe l'ensemble du Conseil que Mme NICAISE Marion « Aux Délices de Marion » est de nouveau sur la place depuis le 08 avril 2016 de 16h30 à 19h30, le vendredi.
- Sur demande du Taissotin Motard Club, le Conseil Municipal donne son accord pour qu'ils puissent déjeuner le 04 septembre 2016 dans un des locaux communaux disponibles à cette date.
Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition exceptionnellement la salle polyvalente à l'association Los Tainos pour l'organisation d'un loto le 16 avril 2016. Cette association nouvellement constituée sur Sept-Saulx s'engage à faire une séance d'initiation dans l'année.
En conclusion la location de la salle est offerte, il reste à sa charge le location de l'estrade.
- Daniel ANTOINE donne lecture du compte rendu de la commission embellissement du 04 mars 2016.

Madame le Maire constate que l'ordre du jour est épuisé, remercie les membres présents et lève la séance à 23h05.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Séance du 02 juin 2016

L'an deux mille seize et le deux juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie CHAUMET, Maire.

Présents: Tous les membres en exercice sauf Emmanuel VATTAT excusé et Vincent PIERRET qui a donné pouvoir à Valérie CHAUMET.

Daniel ANTOINE a été nommé secrétaire de séance

26/2016 DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET GENERAL M14

Dépenses :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2033	201502	Frais d'insertion	-1 237,36
041	2033	201502	Frais d'insertion	1 237,36
012	6413		Rémunération personnel non titulaire	-40,00
65	6574		Subventions de fonctionnement aux association...	40,00
			TOTAL	**0.00**

Les 40.00€ de subventions sont attribués à l'Ecole Intercommunale de Musique

Recettes :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2033	201502	Frais d'insertion	1 237,36
20	2033	201502	Frais d'insertion	-1 237,36
			TOTAL	**0.00**

BUDGET M49 :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunts en euro	6 641,00
21	2158	201401	AUTRES	-6 641,00
66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	317,00
012	621		Personnel extérieur au service	-317,00
			TOTAL	**0.00**

27/2016 LOCATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21, Considérant que le locataire du logement communal situé 6 Bis Place Pierre Lefèvre a donné congé à compter du 07 avril 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à relouer celui-ci à Mr VASSAUX Jonathan à compter du 18 juin 2016.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

28/2016 REMBOURSEMENT DE LA CAUTION DU LOGEMENT COMMUNAL

Vu le courrier de Mme FRANCOIS Jessica en date du 07 janvier 2016, dans lequel elle précise quitter le logement communal en date du 07 avril 2016.
Vu l'état des lieux effectué le 07 avril 2016 en présence de Mr PIERRET Vincent 2ème Adjoint et de Mme FRANCOIS.
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte que la commune procède au remboursement de la caution d'un montant de 557.52€ versée par Mme FRANCOIS Jessica au début de sa location du logement communal située sis 6 Bis Place Pierre Lefèvre 51400 SEPT-SAULX.

29/2016 MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE 2024

Vu l'article L2121-29 du Codes Général des Collectivités Territoriales.
Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent les valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Sept-Saulx est attachée.
Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.
Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays.
Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine.
Considérant que la Commune de Sept-Saulx souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :
La Commune de Sept-Saulx à la majorité des membres présents apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

30/2016 RATTACHEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N°8 « RUE SAINT BASLES » A LA PLACE PIERRE LEFEVRE

Madame Le Maire propose de rattacher la voie communale n°8 du tableau vert « rue Saint Basles » qui débute route départementale 8 et finit rue de l'église, d'une longueur de 27 m et d'une largeur de 4 m et de la rattacher à la place Pierre Lèfevre n°17 du tableau vert d'une superficie de 1440 m².

Elle rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la rue Saint Basles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de rattacher la voie communale n°8 du tableau vert « rue Saint Basles » à la « Place Pierre Lefèvre » n°17 du cahier vert.

Dorénavant la place Pierre Lefèvre sera d'une superficie totale de 1548 m²

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

31/2016 MISE A JOUR DU TABLEAU VERT (TABLEAU DES VOIES COMMUNALES)

Vu la délibération n°30/2016 du 02 juin 2016, concernant le rattachement de la rue Saint Basles à la place Pierre Lefèvre, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de modifier le tableau vert (tableau des voies communales), et de corriger l'orthographe de la rue Saint Basles par rue Saint Basle.

32/2016 SORTIE D'INVENTAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sur proposition du Maire décide à l'unanimité des membres présents de sortir de l'inventaire les actifs suivants pour vétusté, inexistence et qui n'ont plus de valeur comptable.

Le Conseil Municipal décide de sortir de l'inventaire les actifs suivants :

Compte	N° inventaire	Immobilisation	Année mise en service	Valeur d'achat	Valeur nette
2051	2006-205-1	Logiciel	2006	378.74	0
2051	2009-205-1	Logiciel Horizon Village	2009	143.52	0
2051	2010-205-1	Logiciel	2010	3884.60	0
2051	2011-205-1	Logiciel	2011	312.70	0
2051	2012-205-1	Logiciel	2012	4932.30	0
2051	2013-205-1	Logiciel	2013	2540.30	0
TOTAL				**12192.16**	**0**
21578	2009-21578-1	Pulvérisateur voirie	2009	159.12	0
21578	2009-21578-2	Débrousailleuse	2009	359.35	0
21578	2009-21578-3	Débrousailleuse thermique	2009	250	0
21578	2009-21578-4	Chariot Rogan	2009	378.71	0
21578	2009-21578-5	Elagueuse Still	2009	691.49	0
TOTAL				**1838.67**	**0**
2183	2014-2183-1	Ordinateur portable	2014	669.97	0
2183	2014-2183-2	Ondulateur Eaton	2014	130.00	0
2183	2006-2183-2	Matériel informatique	2006	6201.26	4661.35
2183	2007-2183-1	Téléphone Siemens A160	2007	64.89	0
2183	2009-2183-1	Matériel informatique	2009	574.08	0
2183	2009-2183-2	Ordinateur portable	2009	628.90	0
2183	2009-2183-3	Mémoire DDRAM PC kinston	2009	78.00	0
2183	2006-2183-1	JVS informatique	2006	769.37	0
2183	2010-2183-1	Chaise et clavier sans fil	2010	96.60	0
2183	2010-2183-1	Nouveau poste informatique	2010	1481.84	0
2183	2103-2183-1-ccrpv	Matériel informatique groupe scolaire	2013	18650.80	18650.80
2183	2013-2183-2-ccrpv	Meubles tableaux	2013	1460.19	1460.19
2183	2016-2183-3-ccrpv	Numérisation groupe scolaire	2013	24352.65	24352.65

2183	90001496589632	Vidéo projecteur	2010	680.52	0
TOTAL				**55839.07**	**49124.99**
2188	2007-2188-1	Tableau triptique 5 fonctions	2007	546.57	455
2188	2007-2188-2	Isoloir pour handicapé	2007	251.15	205
2188	2007-2188-3	Radiocassette Philips	2007	66.86	55
2188	2008-2188-1	Téléphone sans fil	2008	85.49	71.49
2188	2008-2188-2	Gouttière vestiaire foot	2008	1836.00	156.19
2188	2008-2188-3	Panneau banc barrière de voirie	2008	5011.12	2004.46
2188	2009-2188-1	Aspirateur Nilfisk	2009	382.21	0
TOTAL				**8179.40**	**2947.14**
2158	2009-2158	Cinémomètre	2009	2332.40	0
TOTAL				**2332.40**	**0**
21568	2008-2315-1	Installation extincteur église	2008	571.34	0
21568	2008-2315-3	Pose alarme mairie et poste	2008	3724.58	0
TOTAL				**4295.92**	**0**
21571	2009-21571-1	Tracteur tondeuse Iséki	2009	15189.20	0
				15189.20	
TOTAL GENERAL				**99 866.82**	**52072.13**

Questions diverses

Néant

Madame le Maire constate que l'ordre du jour est épuisé, remercie les membres présents et lève la séance à 22h15.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Séance du 29 juillet 2016

L'an deux mille seize et le vingt-neuf juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie CHAUMET, Maire.

Présents: Tous les membres en exercice sauf Emmanuel VATTAT, Hubert GREFFIER, Jean-Philippe MOUZON excusés et Daniel ANTOINE qui a donné pouvoir à Valérie CHAUMET.

Guillaume BRAVO-SEGORBE a été nommé secrétaire de séance

N°33/2016 SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL DE LA MARNE

Mme Le Maire présente à l'assemblée l'arrêté du Préfet du Département de la Marne en date du 10 juin 2016, qui arrête le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de Reims Métropole, de la Communauté de Communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de Communes Champagne Vesle, de la Communauté de Communes du Nord Champenois, de la Communauté de Communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de Communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims en y incluant les Communes D'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres qui ont pris part au vote.

N°34/2016 PRÊT A MOYEN TERME

Madame Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Travaux de réfection de la salle polyvalente Maurice Lambert.

Elle expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 26 150.40 € T.T.C (remplacement des menuiseries et réfection du sol de l'entrée pour favoriser l'accessibilité), d'autres devis sont en attentes avant validation.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire et après un échange de vues :
1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet élaboré par l'Architecte M & A SCHNELL du 22 septembre 2015:

Montant estimatif des travaux prioritaires : 100 000.00€
Subvention (s) : non éligible
Autofinancement aucun
Emprunt (s) sollicité (s) au C.A.M. (*) :
* PRET MOYEN TERME 100 000.00 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 100 000.00 Euros, à taux fixe, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir de 2017 par périodicités de 40 échéances.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mme Valérie CHAUMET, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

N°35/2016 TRAVAUX

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres qui ont pris part au vote pour : Le devis du SIEM correspondant au remplacement des candélabres rue des Alouettes, fourniture et pose d'un candélabre rue du Pont d'Issus et fourniture et pose de lanternes sur poteaux existant et sur façade rue du Général de Gaulle pour un montant global HT de 22 958.58€ et autorise Mme Le Maire à signer la convention avec le SIEM qui nous permettra de bénéficier d'une participation SIEM à hauteur de 4 291.76 €.

Le devis SMPT concernant des travaux de voirie à hauteur 56 325.60 €/TTC.

N°36/2016 DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET GENRAL M14
Dépenses :

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
023	023				Virement à la section d'investissement	-24 000,00
21	2152	10003			Installations de voirie	45 172,53
21	2183	10009			Matériel de bureau et matériel informatique	-1 326,79
21	2188	10009			Autres immobilisations corporelles	1 876,79
011	6042				Achats de prestations de services (autres que...	-5 000,00
011	60632				Fournitures de petit équipement	-1 000,00
011	6068				Autres matières et fournitures	-1 000,00
011	615231				Voiries	-12 000,00
011	6232				Fêtes et cérémonies	-4 000,00
011	6251				Voyages et déplacements	-1 000,00
21	21316	10007			Équipements du cimetière	-17 091,20
21	2188	20092			Autres immobilisations corporelles	-10 000,00
21	21318	20124			Autres bâtiments publics	-14 927,64
21	21318	201502			Autres bâtiments publics	-3 703,69
					Total	**-48 000,00**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Recettes :

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2152	10003			Installations de voirie	24 000,00
021	021	OPFI			Virement de la section d'exploitation	24 000,00
					Total	**48 000,00**

Annule et remplace la Délibération 26/2016 du 02 juin 2016 pour le budget M14.

Dépenses :

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
20	2033	OPFI			Frais d'insertion	-1 237,36
041	2033	OPFI			Frais d'insertion	1 237,36
012	6413				Rémunération personnel non titulaire	-40,00
65	6574				Subventions de fonctionnement aux association...	40,00
					Total	**0,00**

Recettes :

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	2033	OPFI			Frais d'insertion	1 237,36
20	2033	OPFI			Frais d'insertion	-1 237,36
					Total	**0,00**

Après en avoir pris connaissance, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve.

N°37/2016 DOSSIER CCAS

Sur proposition de Mme LANIESSE, Assistante Sociale du CSD de Witry-Les-Reims, Madame Le Maire expose la demande d'aide financière de Mr et Mme RICHARD, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres qui ont pris part à la délibération, émet un avis défavorable au vu des éléments de constitution du dossier.

N°38/2016 CADEAUX

Annule et remplace la délibération n°23/2014 du 29 avril 2014

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération, sur proposition de la commission fêtes, cérémonies et associations de :

Déléguer l'achat de cadeaux et fleurs comme suit :

Mariage : 1 livre d'or
Naissance : un bon d'achat de 40€ dans un magasin de puériculture.
Décès : une gerbe de fleurs entre 40 et 100€ maximum.

Les colis de fin d'année, seront distribués aux personnes de plus de 70 ans et inscrites sur la liste électorale de la commune.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Questions diverses

Mme Le Maire fait part au Conseil Municipal :
- du mail de Mr DUCREUX qui précise que le Karaté Club de Sept-Saulx, quitte notre commune.
- du courrier de l'APEPS en date du 04 juillet 2016, le Conseil Municipal préconise une rencontre entre les membres de la commission associations et les membres du bureau de l'APEPS.

Madame le Maire constate que l'ordre du jour est épuisé, remercie les membres présents et lève la séance à 22h35.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

MERCREDI 23 MARS 2016 à MAILLY CHAMPAGNE

PRESENTS : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. D.PARADIS. A.COQUET. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. A.GAUTHIER. R.AYALA. A.TOULLEC. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. K.FOURNIER. D.BOUDVILLE. A.BEAUFORT. D.SACY. C.CHER. J.GRAGE. F.HATTE. T.GIBELIN. G.FLAMAND. M.A.GARRICK. G.DESSOYE. W.DUBOS. J.P.COQUELET. R.FERNANDEZ.
EXCUSES : C.DOREAU. M.LEQUEUX. G.ROTHIER. S.HERBERT. S.HIET. J.M.DELCROIX. J.E.PEUDEPIECE. F.LESEUR. M.LONGIS.

1. Approbation des comptes de gestion - Vote des CA 2015 et affectation des résultats

❖ BUDGET ANNEXE AFFERMAGE ASSAINISSEMENT

CA 2015

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	162.661,52	105.855,97
Recettes	143.313,81	116.810,68
Résultat		
Excédent		10.954,71
Déficit	19.347,71	

AFFECTATION RESULTAT 2015 AFFERMAGE ASSAINISSEMENT

	Résultat CA 2014	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	191.451,84		10.954,71	3818	-3818	198.588,55
Fonct.	47.335,84		-19.347,71			27.988,13

Ecritures BP 2016
002 recettes fonctionnement 27.988,13
001 recettes investissement 198.588,55

❖ CAMPING

CA 2015

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	119.551,69	14.313,00
Recettes	104.309,81	35.440,71
Résultat		
Excédent		21.127,71
Déficit	-15.241,88	

AFFECTATION RESULTAT 2015 CAMPING

	Résultat CA 2014	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	7.150,60		21.127,71			28.278,31
Fonct.	30.118,89		-15.241,88			14.877,01

Ecritures BP 2016

002 Recettes de fonctionnement 14.877,01
001 Recettes d'investissement 28.278,31

❖ PHARE DE VERZENAY

CA 2015

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	298.928,77	16.003,39
Recettes	291.128,26	8.028,14
Résultat		
Excédent		
Déficit	-7.800,51	-7.975,25

AFFECTATION RESULTAT 2015 PHARE

	Résultat CA 2014	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	-4.621,81		-7.975,25	665	-665	-13.262,06
Fonct.	14.478,50	4.621,81	-7.800,51			2.056,18

Affectation complémentaire en réserve (1068)
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)
Total affecté au compte 1068 2056.18

Ecritures BP 2016

1068 Recettes d'investissement 2056.18
001 dépenses d'investissement -13.262,06

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

❖ BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

CA 2015

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	705.867,61	202.500,49
Recettes	574.183,81	348.361,46
Résultat		
Excédent		145.860,97
Déficit	-131.683,80	

AFFECTATION RESULTAT 2015 REGIE ASSAINISSEMENT

	Résultat CA 2014	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	146.016,96		145.860,97	4892 5600	708	292.585,93
Fonct.	163.806,31		-131.683,80			32.122,51

Ecritures BP 2016

001 recettes investissement 292.585,93
002 recettes fonctionnement 32.122,51

❖ SPANC

CA 2015

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4.634	
Recettes	1.575	
Résultat		
Excédent		
Déficit	-3.059	

AFFECTATION RESULTAT 2015 SPANC

	Résultat CA 2014	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.						
Fonct.	14.218,79		-3.059			11.159,79

Ecritures BP 2016

002 Recettes de fonctionnement 11.159,79

❖ BUDGET PRINCIPAL

CA 2015

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4.426.062,64	951.540,41
Recettes	4.930.736.51	616.869,43
Résultat		
Excédent	504.673,87	
Déficit		-334.670,98

AFFECTATION RESULTAT 2015 BUDGET PRINCIPAL

	Résultat CA 2014	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015		Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	219.410, 47		-334.670,98	176.788,80		-176.788,80	-292.049,31
Fonct.	670.692,39		504.673,87				1.175.366,26

Ecritures BP 2016

Section de fonctionnement

Recettes	compte 002	883.316,95

Section investissement

Dépenses	compte 001	115.260,51
Recettes	compte 1068	292.049,31

➢ *Délibérations n°10 à 22/2016*

2. Vote des dotations aux amortissements

➢ *Délibération n°23/2016*

3. Vote des taux d'imposition 2016

	Taux imposition 2016
Taxe habitation	15,01
Taxe foncière (bâti)	12,11
Taxe foncière (non bâti)	11,63
CFE	8,21
Fiscalité professionnelle zone	14,76

➢ *Délibération n°24/2016*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

4. Vote des Budgets primitifs 2016

Budget SPANC

BP 2016	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	13.160	
Recettes	13.160	

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE

BP 2016	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	175.376	298.295
Recettes	175.376	298.295

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

BP 2016	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	709.214	605.635
Recettes	709.214	605.635

Budget PHARE DE VERZENAY

BP 2016	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	330.156	350.818
Recettes	330.156	350.818

Budget CAMPING

BP 2016	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	113.105	38.882
Recettes	113.105	38.882

Budget GENERAL

BP 2016	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	5.712.637	1.778.060
Recettes	5.712.637	1.778.060

- *Délibérations n°25 à 31/2016*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

5. Attributions des subventions 2016

Association ou structure	montant
La récré de Villers Allerand	1.300
Association 3 V crèche Verzy	30.000
Premiers Pas	30.000
familles rurales galipettes crèche Vaudemange	14.000
1,2,3 Rilly Accueil de loisirs	9.000
Bouq'Anim Verzenay centre de loisiris	7.500
AFR Villers Marmery péri-scolaire et accueil de loisirs	21.400
Centre de loisirs de Val de Vesle	9.000
Coopérative scolaire collège la Source de Rilly la Montagne	18,60 x 184 élèves = 3422
Coopérative scolaire collège Paul Eluard Verzy	18,60 x 240 élèves = 4464
collège Paul Eluard de Verzy Activité piscine	1984
USC Montval	6608

- *Délibération n°31/2016*

6. Questions diverses

6.1 Désignation représentant au SYCODEC pour Villers Marmery

Monsieur Michel LONGIS est désigné pour représenter la commune de Villers Marmery.

- *Délibération n°32/2016*

6.2 Convention mise à disposition terrain Verzy pour construction crèche

Un procès verbal de mise à disposition sera signé entre la commune de Verzy et la CCVCMR

6.3 Acquisitions et travaux divers

- Régulation chauffage école Val de Vesle 18.162 € ttc
- Rampe accès parking école Val de Vesle 9.977,10 € ttc
- Faux plafonds école Val de Vesle 1.402,80 € ttc
- Réfection toilettes école Villers Marmery 2.999,53 € ttc

- Fourniture et pose panneaux médiathèque Mailly Champagne 1.023,60 € ttc

-	Remplacement lavabo Les Petits bouchons Ludes	1.591,28 € ttc
-	Pose de profil antidérapant passerelle Phare Verzenay	8.631,60 € ttc
-	Réfection accès handicapés et service	26.622 € ttc
-	Mobilier bibliothèque Beaumont	2.584,39 € ttc
-	Porte coulissante médiathèque Val de Vesle	3.375 € ttc
-	Panneaux acoustiques médiathèque Villers Allerand	2.798,29 € ttc
-	Panneaux occultant cantine Mailly	792 € ttc
-	Logiciel gestion petite enfance Les Petits bouchons	5.108,40 € ttc
-	Borne supplémentaire Camping Val de Vesle	3.482,93 € ttc

6.4 Délibération taux de promotion avancement de grade

- *Délibération n°36/2016*

6.5 Ouverture poste adjoint administratif statutaire à temps complet

Ce poste sera pourvu par Gaelle MAZOCKY chargé des inscriptions scolaires et périscolaires.

- *Délibération n°37/2016*

6.6 Emploi et conditions d'occupation des logements de fonction

Le conseil communautaire définit les conditions d'octroi de la maison du gardien au camping de Val de Vesle. Ces conditions seront notifiées à Madame GUILBERT actuellement gérante du camping. Monsieur le Président rappelle que le logement est loué par la Commune à la Communauté de Communes.

- *Délibération n°33/2016*

6.7 Suppression et ouverture postes (Mesdames Dupire et Jacquet)

Il s'agit de prendre en considération le changement du temps de travail de ces deux agents suite à leur remplacement d'un agent démissionnaire.

- *Délibérations n°38 & 39/2016*

6.8 Convention entretien sentier des Loges de vigne / Parc naturel régional Montagne de Reims

Suite à la création du sentier des loges de vigne à Trépai, le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims s'engage à mettre à disposition les fichiers numériques des mobiliers d'interprétation et du balisage pour leur remplacement éventuel : picto, notes techniques, tables d'interprétation, trièdre, panneau de départ et photographies des loges de vignes et promouvoir et valoriser le sentier : diffusion du dépliant, gestion du site mobile en lien avec le QR Code, animations

En contrepartie la CCVCMR s'engage Prendre en charge financièrement le remplacement du panneau de départ (support physique) éventuellement dégradé ; promouvoir et valoriser le sentier : réédition et diffusion du dépliant, animations

- *Délibération n°40/2016*

****

Avant la clôture de séance, Madame Sacy et Monsieur Dubos rendent compte du succès de l'exposition d'art contemporain installée au Phare de Verzenay « Souffler n'est pas jouer ».

La collaboration entre la CCVCMR, RESONANCES et USC MONTVAL ont permis déjà la venue de plus 600 élèves pour visite de l'expo sur laquelle les enseignants peuvent travailler ensuite.

Monsieur Dubos indique que l'inauguration prochaine de la carrière pédagogique de Mailly Champagne fera l'objet d'une nouvelle action communautaire culturelle/ touristique.

****

Monsieur le Président rappelle que le prochain atelier de travail concernant la construction de la future Communauté Urbaine aura lieu au siège de la CCVCMR le 15 avril de 9h00 à 11h00 sur le thème des COMPETENCES en présence de Madame Vautrin, présidente et des services de Reims Métropole.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 25 mai 2016 à 20h30 Sept Saulx

COMPTE RENDU

Présents : H.MICHEL. F.CHARPENTIER. D.PARADIS. C.DOREAU.A.COQUET. N.RULLAND.J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. A.GAUTHIER. G.ROTHIER. A.TOULLEC. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. K.FOURNIER. D.BOUDVILLE. S.HIET. D.SACY. J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A.GARRICK. G.DESSOYE. F.LESEUR. W.DUBOS.J.P.COQUELET. R.FERNANDEZ. M.LONGIS.

Excusés : A.TETENOIRE. R.AYALA. S.HERBERT. A.BEAUFORT. C.CHER. T.GIBELIN

I. AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

1. Construction cantine de Sept Saulx

Rappel

Marché Modulaire Yves Cougnaud	145.575,02 €/TTC
Marché gros œuvre fondations	9.987,86 €/TTC
Marché raccordement électrique	en attente
Mobilier et électro ménager	14.992 €/TTC

Financement	
Conseil départemental	31.617 €
RTE	15.858,08 €

Le conseil communautaire autorise le Président à déposer le permis de construire du projet et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
Le bâtiment sera installé dans la deuxième quinzaine de juillet pour être fonctionnel pour la rentrée de Septembre 2016.

- *Délibération n°41/2016*

2. Construction crèche intercommunale de Verzy

Rappel

Marché Maitrise d'œuvre	36.000 €/TTC
Marché contrôle technique	3.120 €/TTC
Marché SPS	1.050 €/TTC
Estimation bâtiment voirie et espaces verts	696.000 €/TTC
Estimation agencement électro mobilier et jeux extérieurs	108.000 €/TTC
Total estimé	844.170 €/TTC
Financement	
DETR 2016	157.200 €
CAF / MSA	en instruction

Fonds Association sucre d'orge

La demande de permis de construire sera déposée fin mai 2016 pour un début des travaux en octobre 2016.
Le Président informe de l'avis conforme de la PMI sur le projet. Il prévoit prochainement une réunion de présentation du projet avec notamment l'Association Sucre d'Orge qui participera au financement du Projet.
Il est précisé que la capacité de la future crèche intercommunale est portée à 28 places et que son accès devra être élargi à l'ensemble de la CCVCMR.

- *Délibération n°42/2016*

3. Création d'un jardin panoramique et renouvellement muséographique

Rappel

Marché Maitrise d'œuvre		20.640 €/TTC
Marché Films		15.000 €/TTC
Marché Chemin accès		26.622 €/TTC
Marché antidérapant passerelle		8.631,60 €/TTC
Estimation travaux jardin panoramique		258.000 €/TTC
	Total estimé	328.893 €/TTC

Financement	
Conseil départemental	34.580 €
Conseil régional	34.608 €
Réserve parlementaire	17.100 €
RTE	123.600 €

Le DCE est en cours de rédaction pour une présentation semaine 21 (du 23 au 29 mai) et le lancement de l'A.O est prévu pour le 15 juin (démarrage des travaux en octobre 2016 après les vendanges).

- *Délibération n°43/2016*

4. Ecole numérique 2016

La consultation vient d'être lancée pour équiper les classes des communes de Mailly Champagne, Ludes, Les petites Loges, Verzy, Verzenay et Rilly la Montagne (9 TBI et 1 classe mobile)

Les candidatures doivent être remise avant le 14 juin, pour une installation du matériel à partir du 15 août et une formation des enseignants à convenir entre septembre et novembre 2016.

Financement	
DETR 2016	11.950 €

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

5. Financement des projets

Pour le financement de la cantine de Sept Saulx , il est proposé de contracter un emprunt d'un montant de 100.000 €.

Par ailleurs et dans l'attente de recevoir les subventions des projets pré-cités, il est proposé de contracter une ligne de Trésorerie d'un montant de 400.000 €.

	Prêt 125.000 € 5 ans	Prêt 125.000 € 7 ans	Ligne de trésorerie 400.000 €
Crédit agricole NE	Taux fixe 0,38 % Pas de frais de dossier	Taux fixe 0,56 % Pas de frais de dossier	1,10 % Utilisable par tranches de 15.000 €
Caisse d'épargne	Taux fixe 0,69 % Frais 125 €	Taux fixe 0,89 % Frais 125 €	0,90% 400 € frais de gestion
La banque postale	Taux fixe 0,68 % frais de dossier 400 €	Taux fixe 0,81% Frais de dossier 400 €	0,70 % Frais de dossier 600 €

Après présentation des différentes propositions et échanges, le conseil communautaire décide de contracter un prêt de 100.000 € et une ligne de trésorerie de 400.000 € auprès du Crédit Agricole.

- *Délibération n°44 et 45/2016*

II. DOCUMENT UNIQUE

La mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels inscrite dans le temps se base sur la réalisation de l'évaluation des risques professionnels. Cette évaluation consiste à identifier les risques auxquels sont soumis les agents. L'objectif est de faire émerger des solutions techniques, organisationnelles et/ou humaines afin de réduire ou d'éliminer les risques identifiés.

C'est une entreprise complexe qui nécessite du temps, de l'investissement et des compétences techniques.

Conformément au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, le résultat de cette évaluation doit être retranscrit dans un document unique. Ce document a trois fonctions principales :

1. Réaliser un bilan écrit de la situation générale de la collectivité,
2. Identifier et quantifier le(s) risque(s) associé(s) à chaque poste de travail
3. Contribuer à l'élaboration du programme annuel de prévention

Une fois réalisé, le document est à remettre à jour, au minimum chaque année, ainsi qu'à chaque modification des conditions de travail (achat de machines, réorganisation du travail dans un atelier,…). La collectivité est seule responsable de ce document, même si elle confie sa réalisation à une tierce personne.

Le centre de gestion 51 propose un accompagnement dans cette démarche.
Le coût de la réalisation du document unique, qui comprend les interventions terrain, les frais de déplacement et la rédaction du rapport d'évaluation des risques, est de 348,00€ par journée d'intervention (réalisation du DU et mise à jour).

Estimation pour CCVCMR 5 à 10 jours d'analyse terrain, 10 à 15 jours de rédaction, 2 à 3 jours, soit un coût entre 5.916 et 9.744 €.
Une subvention peut être sollicitée auprès du Fonds National de Prévention (plafond de la subvention 10.000 €).

Le conseil approuve le conventionnement avec le centre de gestion pour se doter d'un DU.

- *Délibération n°46/2016*

III. RESEAU BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES

Madame Chaumet, Vice-présidente donne lecture du projet de règlement intérieur du réseau de bibliothèques et médiathèques intercommunales à mettre en place. Pour cela, la Commune de Beaumont sur Vesle sera détachée de son conventionnement « Bibliothèque Relais » avec la commune de Verzenay.

Pour la coordination du réseau, le Président recevra les candidats en présence de Madame Chaumet et Monsieur Flamand, Vice-Président chargé des ressources humaines.

Le conseil adopte le règlement intérieur à l'unanimité.

- *Délibération n°47/2016*

IV. QUESTIONS DIVERSES

1. Ecritures régularisation budgets 2016

Suite à des anomalies relevées par la trésorerie sur des écritures de centimes dans les inscriptions d'amortissements et de résultats reportés + un oubli de restes à réaliser de 4.611 €, il est proposé les écritures modificatives suivantes :

Budget 2016 Phare de Verzenay

Ordre de virement

Section investissement

Dépenses	compte 001	- 665 €
Dépenses	compte 2188	+ 665 €
Recettes	compte 28188	-0,82 €
Recettes	compte 10222	+0,82 €

Budget 2016 Camping Val de Vesle

Ordre de virement

Section investissement

Recettes	compte 28135	-0,69 €
Recettes	compte 10222	+0,69 €

Budget général M14

Ecritures supplémentaires

Section investissement

Dépenses	compte 2315 opération 17 report restes à réaliser	10.548,58 €
Dépenses	compte 2183 opération 17 report restes à réaliser	-894,80 €
Dépenses	compte 2184 opération 17 report restes à réaliser	-5.043,60 €
Dépenses	compte 2315	+0.82 €

Recettes	Compte 021	4.611 €
Ordres de virement		
Section de fonctionnement		
Dépenses 61521		-4.611 €
Dépenses 023		+4.611 €
Section Investissement		
Recettes 281568		-0,69 €
Recettes 10222		+0,69 €

Budget M49 Assainissement affermage

Ecritures supplémentaires

Section Investissement

Recettes compte 001		+3.818 €
Dépenses compte 2315		+3.818 €

Ordre de virement

Section de fonctionnement

Dépenses	compte 6811	-0,03 €
Dépenses	compte 604	+0,03 €

Budget M49 Assainissement Régie

Ecritures supplémentaires

Section Investissement

Recettes	compte 001	-708 €
Dépenses	compte 2315 opération 10	-708 €

Ordre de virement

Section Investissement

Recettes	compte 28188	-0,07 €
Recettes	compte 10222	+0,07 €

Le conseil valide les écritures à l'unanimité.

- *Délibération n°48/2016*

2. Crédits supplémentaires opération n°13 pôle scolaire de Rilly la Montagne

L'ouverture de crédit de 20.000 € par délibération n°01/2016 n'a pas été prise en compte lors du vote du budget primitif, aussi il est proposé au conseil le vote de crédits supplémentaires comme suit :

Budget primitif général M14

Ecritures supplémentaires

Section investissement

Dépenses	compte 2315 opération 13	+20.000 €
Recettes	compte 1641 opération 13	+20.000 €

- *Délibération n°49/2016*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

3. Demandes de subventions

Rappel préalable
Subventions déjà délibérées
Demande en cours

	Collège de Verzy 240 élèves CCVCMR	Collège de Rilly 184 élèves CCVCMR
Subvention piscine 6ème	1.984 € versés au collège (pour 61 élèves CCVCMR)	
Coopératives scolaires	18,60 € X 240 élèves CCVCMR = 4.464 €	18,60 € X 184 élèves CCVCMR = 3.422 €
	Association sportive 4.000 € (parcours de C.O)	Association sportive 1.500 € (UNSS)
		6.801 € (part CCVCMR ancienne subvention SMS Rilly)

Pour information, d'autres CC versent des aides aux collèges (Beine-Bourgogne, Nord Champenois, Rives de Suippe ..) : de 26 à 66 € / élève

Monsieur le Président propose de « simplifier » les aides aux collèges et de maintenir une subvention qui était antérieurement versée par le SMS de Rilly au collège La source. Il propose une aide de 40 € par élève (élèves issus des communes de la CCVCMR , soit 240 au collège de Verzy et 184 au collège de Rilly) et par collège pour les sorties et voyages pédagogiques.
Madame Sacy rappelle que les collèges sont financés par le Département et reproche un décalage entre le montant des aides pour les élèves des collège et les élèves du primaire et élémentaire.
Monsieur Dessoye rappelle que l'aide de la CCVCMR aux élèves du primaire et élémentaire est de 52 € par enfant (y compris l'activité piscine).
Après échanges et débat, le conseil valide à l'unanimité les principes suivants pour l'année 2016 :

- Subvention aux collèges de Verzy et Rilly la Montagne de 40 € par élève, soit 240 x 40 + 184 x 40 = 16.960 € (la subvention, déjà délibérée et versée, piscine des 6ème sera déduite pour Verzy en 2016). Cette subvention sera versée en faveur des sorties et voyages pédagogiques pour l'année civile 2016 (du 1er janvier au 31 décembre 2016). Les communes extérieures à la CCVCMR dont les élèves sont accueillis dans les deux collèges du territoire seront informées de cette décision
- Les associations sportives (UNSS) des deux collèges recevront en 2016 une subvention d'un montant de 1.500 € pour la poursuite de la pratique de l'EPS de manière compétitive
- Maintien des subventions délibérées et versées aux coopératives scolaires d'un montant de 18,60 € par élève.

Par ailleurs et après échanges, il est décidé d'examiner à nouveau le dossier de demande de subvention pour la création d'un parcours de course d'orientation dans la forêt de Verzy. La

CCVCMR sera maitre d'ouvrage de l'opération. La commission scolaire a été mandatée pour gérer ce dossier.

- *Délibération n°50/2016*

4. Ouverture poste adjoint du patrimoine Phare de Verzenay

Le conseil, à l'unanimité décide de la création d'un poste d'adjoint du patrimoine statutaire à temps complet qui sera pourvu par Madame Virginie Catillon actuellement contractuelle au musée de la vigne et dont la manière de servir donne toute satisfaction.

- *Délibération n°51/2016*

5. Ouverture poste adjoint technique à 30h entretien et maintenance camping & Phare

Pour pourvoir au poste agent entretien et maintenance Phare et Camping laissé vacant suite au départ d'Anthony Charlier, le conseil décide d'ouvrir un poste d'adjoint technique contractuel (possibilité emploi aidé) à 30 heures. La mission de nettoyage du gymnase de Verzy (5 heures dans les fonctions de Monsieur Charlier) est externalisée et confiée à une entreprise privée.

- *Délibération n°52/2016*

6. Règlements cantine scolaire et garderie

Il est proposé des amendements aux règlements cantine scolaire et garderie pour amender ceux-ci sur les points suivants :

- Respect des horaires d'ouverture et de fermeture de garderie
- Tarification d'un forfait pour dépassement de ces horaires
- Tarification supplémentaire pour les repas pris à la cantine sans inscription

Le conseil adopte ces amendements à l'unanimité et fixe le forfait dépassement des horaires de garderie à 15 €. Enfin, tout repas pris par enfant non inscrit au préalable sera facturé au prix en vigueur x 2.

- *Délibération n°53/2016*

V. COMMUNAUTE URBAINE

Planning de réunions

- Comité de préfiguration vendredi 27 mai (président et 1er vice-président)
- Bureau communautaire élargi à tous les maires Mardi 7 juin à 9h00
- Atelier gouvernance et projet de territoire jeudi 23 juin à 10h00 siège CCVCMR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

COMMUNAUTE DE COMMUNES VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 6 JUILLET 2016
20h30 à Beaumont sur Vesle
COMPTE-RENDU

I. ARRETE PREFECTORAL DE PROJET PERIMETRE CONCERNANT LA FUSION EXTENSION TRANSFORMATION EN COMMUNAUTE URBAINE

L'arrêté du 10 juin 2016 a été notifié et est soumis pour avis aux EPCI dont la fusion est envisagée. A défaut de délibération dans les 75 jours à compter de la transmission, leur avis est réputé favorable. La fusion-extension-transformation sera prononcée par arrêté préfectoral après accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre. L'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes concernées représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

- Délibération n°55/2016 à l'unanimité

II. AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

1. Retour DDCSPP

Monsieur Gilles Dessoye donne compte rendu de la rencontre avec les services de la DDCSPP en date du 17 mai 2016.
- En cours, déclaration (ACM) des locaux utilisés pour les activités TAP
- En cours, point sur le personnel en charge des activités TAP,
- A débattre mais obligatoire, un directeur pour gérer le service
- Ouverture d'un poste d'éducateur territorial contractuel à mi-temps par délibération.

- Délibération n°60/2016 à l'unanimité

2. Point sur les besoins d'ouverture de postes pour les TAP rentrée 2016/2017

- 13 postes d'Adjoints Techniques
- 24 postes d'Adjoints d'Animation
- 30 postes d'Animateurs Territoriaux

- Délibération n°63/2016 à l'unanimité

Rémunération des intervenants TAP.
Fixation de tarifs horaires pour la rémunération des intervenants TAP, selon leurs qualifications et leurs compétences.
- 12.22 € sur le grade d'Animateur – IM 400 – IB 457
- 14.84 € sur le grade d'Animateur – IM 466 – IB 548
- 17.16 sur le grade d'Animateur Principal de 1ère classe – IM 562 – IB 675.

- Délibération n°65/2016 à l'unanimité

3. Point sur les besoins en travaux ou mobilier dans les écoles

Présentation d'une synthèse des demandes
- Travaux de mise aux normes à Trépail et Verzenay
- Besoin en mobilier écoles de Val de Vesle et Beaumont sur Vesle
- Travaux de peinture et revêtement de sol dans 1 classe à Beaumont Sur Vesle.
- Travaux préau, installation WC supplémentaire et travaux de peinture dans une classe à l'école de Mailly-Champagne,
- Peinture barrière accès handicapés école de Val de Vesle,
- Vérification équipements sportifs, Réparation climatisation ou remplacement à l'école de Vaudemange, Peinture crèche
- Peinture d'une classe à l'école de Verzenay,
- Travaux d'électricité à l'école de Verzy,
- Installation d'un film plastique sur la vitre de la porte d'une classe vers la cour, remplacement d'une porte à l'école de Trépail,
- Réfection d'un mur et d'une porte à l'école de Villers Marmery

D'autres travaux seront programmés s'ils sont nécessaires après la remise du rapport SOCOTEC dans le cadre de l'AD'AP.

Acquisitions pour les écoles.
Mobilier et petits équipements :

- Mobilier (tables et chaises) pour une classe à Beaumont Sur Vesle,
- Récupérateur d'eau de pluie pour la halte-garderie Les Petits Bouchons,
- 1 aspirateur pour l'école de Mailly-Champagne,
- 2 tableaux blancs (fixe et petit format) pour Pôle Scolaire de Rilly la Montagne,
- Tables et chaises pour élèves de maternelle pour la cantine de Val de Vesle,
- 2 tableaux blancs (1 fixe et 1 mobile) et une table de ping-pong pour l'école de Vaudemange,
- Tables réglables pour CP et mobilier de rangement pour l'école de Verzenay,
- Rideau pour 1 porte fenêtre et 10 tables réglables pour cours de CP à l'école de Verzy,
- 1 tableau blanc à roulettes et des rideaux pour 4 fenêtres à l'école de Villers-Marmery.

➢ Délibération n°66/2016 à l'unanimité

4. Ouverture de poste contractuel à 13h30 ménage école des Petites Loges (départ en retraite d'un agent)

Suite au départ en retraite de Madame GOBIN, agent mis à la disposition de la CC, il faut ouvrir un poste pour l'entretien des locaux de l'école de Les Petites Loges à compter du 22/08/2016 à hauteur de 13h30 par semaine en période scolaire et 206 heures de ménage réparties sur les vacances scolaires.

➢ Délibération n°61/2016 à l'unanimité

5. Ouverture poste saisonnier contractuel Camping Val de Vesle

Pour entretien des sanitaires du camping.

➢ Délibération n°64/2016 à l'unanimité

6. Equipement écoles numériques programme 2016

Le programme est financé à hauteur de 30% sur le montant HT par la DETR 2016.
Estimation du programme à 39.834 €/HT
Validation du marché suite à la consultation = 33.237 €/HT

- Délibération n°56/2016 à l'unanimité

7. Création parcours d'orientation forêt de Verzy

Délibération sur le principe de portage du projet et demande de subvention auprès du conseil général de la Marne

- Délibération n°57/2016 à l'unanimité

8. Consultations / marchés à bons de commande pour les fournitures scolaires, administratives et d'entretien

Le conseil doit délibérer sur l'opportunité de mandater le Président pour lancer des consultations concernant la passation de deux accords cadre (la formule marché à bons de commande n'existe plus) relatifs :
- Aux fournitures scolaires et administratives
- Aux produits d'entretien

L'objectif est de sécuriser les procédures actuelles d'achat public de la CCVCMR et dans la perspective du passage en CU.

- Délibération n°58/2016 à l'unanimité

III. QUESTIONS DIVERSES

1. Assainissement étude diagnostic des réseaux des communes

Il s'agit d'un travail préalable à l'étude de faisabilité de raccordement des effluents de Verzenay et Verzy à la STEP de Reims qui se fait en partage avec les services actuels de RM.
Le principe est d'abord une étude de diagnostic des réseaux à étendre sur les communes de la CCVCMR et même hors CCVCMR (logique de bassin).
L'étude est lancée sous la MO de la CCVCMR et sera réalisée sous l'égide Grand Reims.

- Délibération n°59/2016 à l'unanimité

2. RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel

Réforme du régime indemnitaire
Suite au comité technique, le conseil doit délibérer sur la définition des critères et des pondérations.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

- Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'Etat
- Circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.
- Circulaire DGAFP du 17 avril 2015.

Le RIFSEEP simplifie le paysage indemnitaire en réduisant le nombre de primes et indemnités. Il est applicable dans toutes les fonctions publiques et doit être généralisé au 1er janvier 2017. Il a vocation à s'appliquer à tous les fonctionnaires relevant de la loi du 11 janvier 1984 et aux agents contractuels.
Il valorise les fonctions exercées par l'agent en appréciant le niveau de responsabilité, d'expertise et les contraintes liées au poste. L'attribution du RI ne dépend plus de la personne mais de ses fonctions, de son métier.
Le RIFSEEP est composé de 2 éléments :
IFSE (lié au poste de l'agent et à son expérience professionnelle) + CIA (non obligatoire et versée selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent).
IFSE : Indemnité de Fonction, des sujétions et d'Expertise
CIA : Complément Indemnitaire Annuel.

Le Conseil Communautaire doit délibérer après avis du Comité Technique. Il doit fixer les critères, les groupes de fonction et les montants plafonds.

➢ Délibération n°71/2016 à l'unanimité

3. Admission en non valeur
Redevance assainissement pour un montant de 184,08 €.

➢ Délibération n°62/2016 à l'unanimité

4. Suppressions et créations postes statutaires

Suite à l'avis favorable de la CAP portant sur les avancements de grades et suite à l'avis favorable du CT portant sur les suppressions des postes de Mesdames PINCHON et GEORGETON. Il est proposé de supprimer les postes d'Adjoint Administratif 1ère classe à hauteur de 35/35 et d'Adjoint Technique de 2ème à hauteur de 30/35ème et d'ouvrir les postes suivants :
Madame PINCHON – accès au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe – 35/35ème
Madame GEORGETON – accès au grade d'Adjoint Technique de 1ère classe – 30/35ème.

➢ Délibérations n° 67/68/69/70/2016 à l'unanimité

5.Constitution groupes Ateliers Eau et Assainissement dans le cadre de la CU du Grand Reims.

- Atelier Eau : Christophe CORBEAUX , Cyril BEAUFORT, Didier LAPIE.
- Atelier Assainissement : Michel HUTASSE, Serge HIET.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

Communauté de Communes Vesle & Coteaux de la Montagne de Reims
Conseil communautaire
Mercredi 14 septembre à 18h30 à Rilly la Montagne

PRESENTS : A.TETENOIRE. F.CHARPENTIER. C.DOREAU A.COQUET. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL M.LEQUEUX. G.ROTHIER. A.TOULLEC. V.CHAUMET. K.FOURNIER. D.BOUDVILLE. S.HIET. D.SACY. C.CHER. J.M.DELCROIX. T.GIBELIN. G.FLAMAND. M.A.GARRICK. G.DESSOYE. W.DUBOS. J.P.COQUELET. R.FERNANDEZ. M.LONGIS
EXCUSES : R.AYALA. S.HERBERT. A.BEAUFORT. J.GRAGE. F.HATTE. F.LESEUR.

En préambule à la réunion de conseil, Monsieur le Président informe de l'avancée dans la construction de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

- délibérations dans les 144 communes
- élaboration des statuts, choix du nom et logo
- prochaines dates de réunion

Groupe de travail Charte de gouvernance 29 septembre à 10h00 à Gueux (participants Denis Boudville – Wily Dubos – Guy Flamand – Serge Hiet)
Groupe de travail Transfert de charges voirie 29 septembre 14h00 à Gueux (participants Valérie Chaumet – Michel Hutasse – Nicolas Rulland – Claude Doreau suppléant)
Conseil d'orientation Eau et Assainissement date à déterminer en octobre (participants Eau Christophe Corbeaux – Cyril Beaufort – Didier Lapie Assainissement Michel Hutasse – Serge Hiet)
Prochain comité de préfiguration 21 octobre (Président et Premier Vice Président)
Réunion d'information RH 27 octobre (à destination des agents CCVCMR)
Prochaine réunion plénière des maires 26 novembre lieu à déterminer

1. Phare de Verzenay : travaux aménagement Jardin

L'appel d'offres a été lancé début juillet pour 4 lots.
La commission appel d'offres réunie le 13 septembre 2016 propose les choix suivants
Pour le lot n°1 Espace vert : entreprise ARTOPIA Pour un montant HT de 103.238,79 (estimation 114.000 €/HT)
Pour le lot n°2 Revêtements béton décoratif : entreprise MINERAL SERVICE pour un montant HT de 19.711,05 (estimation 20.000 €/HT)
Pour le lot n°3 Construction bois : entreprise FRANCIAL pour un montant HT de 38.751 € (estimation 44.000 €/HT)
Pour le lot n°4 Eclairage : entreprise BARCAIONI SAS pour un montant HT de 14.682,32 € (estimation 33.500 €/HT)

Le conseil, à l'unanimité valide le choix de la CAO.
Les travaux débuteront après les vendanges.

- Délibération n°72/2016

2. Questions diverses

2.1. AD'AP

Les comptes rendus de visite diagnostic seront présentés début octobre.
Le sujet sera à nouveau évoqué lors du conseil du 19 octobre à Trépail

2.2. Direction périscolaire et extrascolaire

Lors d'une rencontre le 17 mai dernier, la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) a signalé à nouveau l'obligation pour la CC d'avoir un directeur pour gérer notamment le service périscolaire TAP.
Cette personne qui ne peut pas être un intervenant TAP et qui doit être qualifiée (BAFD à minima) pourrait dans la CCVCMR, au-delà des TAP, assurer la gestion d'ensemble des services périscolaires et extrascolaires, voir même service scolaire.

- Gestion, animation et pilotage des équipes (Atsem, adjoints techniques, adjoints d'animation, animateurs) aide au recrutement
- Gestion des moyens matériels et des équipements
- Conception et animation des différents projets éducatifs et pédagogiques (en lien avec les projets d'école notamment)
- Gestion administrative et budgétaire en lien avec les services
- Contrôle de l'application des règles de sécurité et d'hygiène
- Gestion des déclarations réglementaires, demandes de financement et suivi
- Suivi et développement des partenariats
- Organisation et suivi des inscriptions
- Participation aux animations

Il serait intéressant et opportun de doter notre collectivité d'une telle ressource. Certaines de ces taches sont actuellement partagées ou non assumées contrairement aux obligations légales.
Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le recrutement d'une personne à temps plein en catégorie B (type éducateur des activités physiques et sportives, animateur… 1546 € brut mensuel échelon 1).

➢ Délibération n°76/16

2.3. Regroupement scolaire Les Petites Loges

Suite à une réflexion et discussion solidaire, puis délibération des communes de Beaumont sur Vesle, Billy le Grand, Les Petites Loges, Trépail et Vaudemange, il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur la création d'un pôle scolaire concentré (tous niveaux maternel et élémentaire avec restaurant scolaire) dans les conditions suivantes :

- ✓ Création d'un pôle scolaire pédagogique maternelle et élémentaire avec restaurant scolaire devant accueillir les élèves des communes de Billy le Grand, Les Petites Loges, Trépail et Vaudemange Intégration des services d'accueil liés au périscolaire (garderie, NAP, restauration)
- ✓ Mise à disposition à titre gratuit par la commune des Petites Loges des locaux scolaires existants et d'un terrain constructible attenant
- ✓ Souhait du maintien des classes existantes dans les écoles actuelles dans l'attente de l'ouverture de ce nouveau pôle scolaire

Lors de la réunion de bureau communautaire du 13 septembre, Monsieur le Maire de Vaudemange a informé le Président et les membres du bureau que sa commune pouvait aussi mettre à disposition gratuitement un terrain pour la construction d'un pôle scolaire.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

Après échanges, le conseil décide, à l'unanimité, de faire réaliser une étude par un cabinet indépendant pour déterminer la solution optimale pour implanter un pôle scolaire compte tenu des effectifs, de leur évolution, des circuits de transports, des terrains disponibles, etc, sur l'ensemble du territoire des communes de Billy le Grand, Les Petites Loges, Trépail, Vaudemange et Sept Saulx.

➢ Délibération n°73/2016

2.4. Aires de pique-nique

Suite au questionnement de communes, le Président précise quelles sont les aires concernées par la gestion communautaire (et qui seront transférées dans les compétences de la Communauté Urbaine)

Extrait des statuts communautaires actuels :

Article 2.2 .5 Les équipements touristiques d'intérêt communautaire sont les aires de pique-nique, les abris de randonnées ainsi que les ornements et la signalétique s'y rapportant et implantés sur les chemins et sentiers de randonnées reconnus d'intérêt communautaire.

2.5. Convention d'objectifs et subvention bibliothèque de Beaumont sur Vesle

La bibliothèque de Beaumont sur Vesle est gérée par des bénévoles qui viennent de se constituer en association.
Après exposé de Madame Valérie Chaumet, vice-présidente, le conseil est favorable à la signature d'une convention d'objectifs avec cette association et octroie à cette association une subvention d'un montant de 1.100 € pour l'année 2016.

➢ Délibération n°74/2016

2.6. Ouverture de poste

Suite à la dissolution du SIVU des Grands Prés et du SMS de Rilly, les temps de travail de Madame Bouvier Annie Claude ont été transférés à la CCVCMR (respectivement pour 4 et 6 heures par semaine). Le conseil communautaire ouvre un poste correspondant.

➢ Délibération n°75/2016

2.7. Questions diverses

- Monsieur Gilles Dessoye prévient de la livraison prochaine des TBI dans les communes de Les petites Loges, Mailly Champagne, Ludes, Rilly la Montagne, Verzenay et Verzy

- Madame Valérie Chaumet donne l'information des prochains POINTS PARENTS
  Le 04/11/2016 "On ne sait plus parler"
  Le 13/01/2017 "où est l'autorité"
  Le 03/03/2017 "Prenons des risques"
  Le 19/05/2017 "Fatigue, fatigue"

Ces RDV auront lieu désormais le vendredi soir à 18h30 à la médiathèque de Mailly Champagne rue Gambetta

- Monsieur Wily Dubos informe de la date d'inauguration du nouveau sentier de la carrière pédagogique de Mailly Champagne le 22 octobre à 14h00

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire suite…

La CCVMR a été partenaire financier de ce projet du PNR à hauteur de 4.000 €.
Par ailleurs, dans le cadre de l'action culturelle de la CCVCMR, est mis en place une animation liant culture – arts et tourisme (en collaboration avec l'ESAD de Reims).
L'Association Montval se servira de ce sentier et des animations proposées pour les ateliers proposés aux école pour l'année scolaire 2016/2017

- Monsieur Denis Boudville donne compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté concernant l'aménagement numérique :

- C'est la Région qui a pris la main et non plus le Département
- Tous les Départements du Grand Est auront la fibre
- Coût estimé à un peu plus de 1 milliard d'euros (emprunt fait par la Région)
- Il reste 7 Départements du Grand Est à équiper (08-10-51-52-54-55 et le 88)
- Le mode opératoire n'a pas encore été choisi (concessif où affermage), au niveau de la Région, c'est encore l'indécision, en ce qui concerne la Marne, c'est un mixte qui serait souhaité. Les Présidents des 7 Départements concernés se retrouveront en septembre dans le but de se mettre d'accord. En tout état de cause, en novembre la Région prendra sa délibération.
- Seront d'abord équipés, les communes et CC ayant demandé la montée en débit et ce dès la fin 2017 début 2018 puis mise en place de la fibre pour les autres à partir de 2019. La pose de la fibre étant achevée, tous ceux qui étaient en montée en débit verront également la fibre arriver.
Rappel: le Grand Est voulant la fibre sur l'ensemble de son territoire.
Fin des travaux prévue pour 2025.

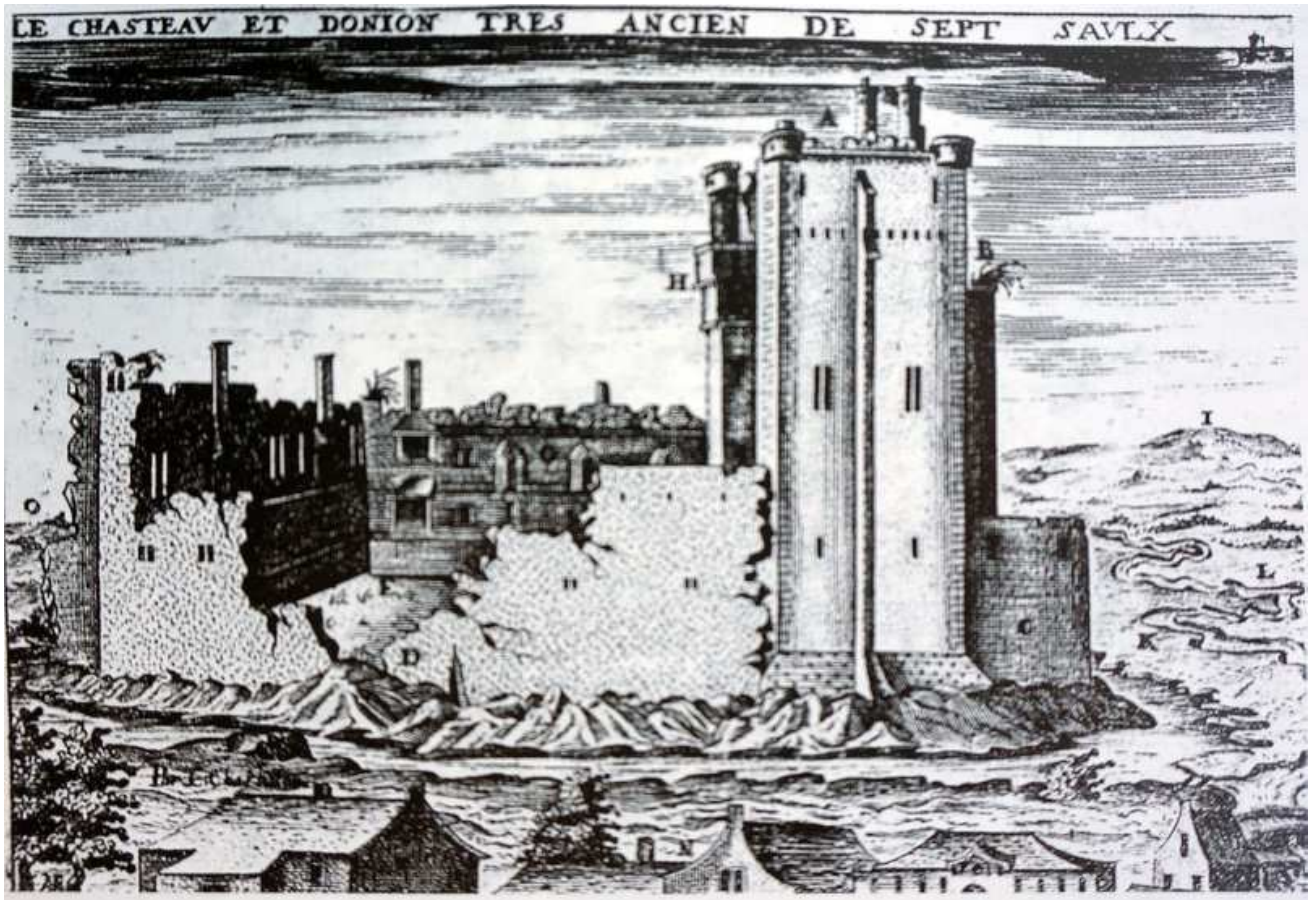

Les personnes responsables d'une activité en relation avec notre village, désireuses de faire passer une information dans le journal communal, sont invitées à nous en faire part soit par courrier soit par e-mail.

L'info chez soi
Mairie
51400 SEPT-SAULX

Mairie.septsaulx@wanadoo.fr

Toutes les suggestions sont les bienvenues.

Site internet : www.sept-saulx.fr